

L'ORDRE

Quotidien de culture française et de renaissance nationale

Directeur-fondateur : OLIVAR ASSELIN

Un ordre imparfait
vaut mieux que le désordre.

TARIF DES ABONNEMENTS

	1 an	6 mois	3 mois
En ville, par la poste	\$9.00	\$4.75	\$2.50
Canada (hors de Montréal), Royaume-Uni, France et Espagne	\$6.00	\$3.25	\$1.75
Etats-Unis et Amérique du Sud Autres pays	\$6.50	\$3.50	\$1.85
	\$8.00	\$4.25	\$2.25

L'abonnement est payable d'avance par mandat-
poste ou chèque affranchi, accepté et payable au
pair à Montréal.

Première année — No 203

Le numéro : 5 sous

Montréal, vendredi 9 novembre 1934

Salaires et dividendes

A propos d'un « primat » que personne n'a encore défini

Tout ouvrier a droit à un salaire suffisant pour lui assurer une honnête subsistance ainsi qu'à sa famille, et lui permettre d'accéder éventuellement à la propriété. Cette doctrine sociale, qui est celle de Léon XIII et de Pie X, est la vraie.

Sous le régime capitaliste, il est arrivé fréquemment que le patron — particulier ou société — prit une si grande part des bénéfices pour lui-même qu'il en restait trop peu pour payer à l'ouvrier un salaire raisonnable, suffisant pour lui et les siens. On peut même dire que malgré le perfectionnement inouï des moyens de production cet état de chose est devenu presque général; quand le salaire semblait atteindre un chiffre correspondant à un certain type d'existence, c'était, la plupart du temps, au prix d'un travail dépassant, indépendamment de sa durée, les forces humaines: la machine réglait le rythme et la célérité des mouvements, l'homme devait suivre.

Et presque toujours l'insuffisance du salaire était due à une capitalisation excessive de l'entreprise: alors qu'il aurait suffi d'un million de dollars pour assurer la bonne marche de l'usine et le placement avantageux des produits, on émettait, en obligations et en actions, un capital trois fois, dix fois plus considérable, ne représentant en réalité qu'une mise de fonds d'un million, mais dont la rémunération, sous forme de dividendes, absorbait une grande partie des bénéfices qui auraient dû servir au paiement de salaires raisonnables. Cela, il n'est pas besoin d'enquêtes parlementaires ou extra-parlementaires pour l'établir: c'est un fait notoire, connu de tous. Et surtout, c'est pure hypocrisie, inspirée de la plus basse des démagogues, que de vouloir l'établir au moyen d'enquêtes retentissantes, quand on a soi-même voté et qu'on maintient encore en vigueur les lois antisociales qui, en permettant tous les abus de capitalisation, dépouillent virtuellement l'ouvrier au bénéfice des actionnaires. Nous l'avons dit et le répétons: les crimes de capitalisation (car c'étaient des crimes) dénoncés par M. Stevens dans son discours de juillet dernier, cause première de sa sortie du cabinet, avaient été, indirectement, autorisés par M. Stevens lui-même comme par tous ses collègues de la Chambre; et tant que la loi sur les sociétés par actions n'aura pas été refondue de fond en comble dans le sens de l'équité comme du bon ordre, les crimes de ce genre se répéteront sans qu'aucun tribunal humain puisse les réprimer.

Cela posé, qui est la doctrine même du christianisme et que nous aurons été parmi les premiers journalistes canadiens à affirmer, nous sommes parfaitement à l'aise pour demander comment il faut entendre exactement ce principe de l'Ecole sociale populaire: primat du salaire sur le dividende, adopté de confiance par ces messieurs de l'Action libérale nationale, propagé dans une certaine de paroisses du Canada français par l'ACTION PAROISSIALE des RR. PP. Jésuites et, bien entendu, par l'ACTION CATHOLIQUE, organe présumé de l'évêché de Québec.

Supposons le cas d'une entreprise capitalisée honnêtement: elles sont rares, mais il y en a. Et supposons encore que le patron de cette entreprise — particulier ou société — se trouve dans l'impossibilité de rémunérer son capital raisonnablement en payant des salaires raisonnables à ses ouvriers. En pareil cas le patron aura-t-il l'obligation morale de travailler à perte, de se ruiner, pour respecter ce que l'Ecole sociale populaire, l'Action libérale nationale, l'ACTION PAROISSIALE, appellent pittoresquement, mais en petit nègre, le « primat du salaire sur le dividende »? Et l'Etat, guérisseur de tous maux, même des maux créés aux temps d'abondance par l'imprévoyance et les extravagances de ceux qui rejettent aujourd'hui sur le capitalisme toute la responsabilité de la crise, devra-t-il, en bonne doctrine sociale, intervenir pour forcer à payer des salaires raisonnables l'usine qui, capitalisée raisonnablement, fonctionne néanmoins à perte? Le capitaliste engagé dans l'exploitation

d'une industrie n'a pas le droit de rémunérer un capital fictif avec l'argent qui serait nécessaire pour procurer une vie honnête à ses ouvriers et à leurs familles. Si c'est cela que l'on veut dire par le « primat du salaire sur le dividende », qu'on le dise, et nous applaudirons des deux mains. Mais tant qu'on se bornera à faire entendre que le salaire doit toujours avoir priorité sur le dividende, partant, que le capital, en soi, n'a pas droit lui aussi à une rémunération, cette doctrine, peu importe qu'elle nous soit proposée par le R. P. Archambault ou quelque autre religieux, nous paraîtra plus dangereuse qu'équitable, plus apparentée à celle de Léonine qu'à celle du Souverain Pontife. Ce qui importe à l'Etat contemporain, c'est de réduire la rémunération du capital au minimum compatible avec la justice, surtout dans les sociétés par actions, qui n'existent que par sa volonté. Cette condition remplie, ce serait, particulièrement à l'heure actuelle, un véritable crime que de poser au capital authentique, géré honnêtement, des exigences qui lui interdisent l'acquisition de dividendes. Si le capitalisme n'est pas une formule économique condamnable en soi, si même elle est encore, avec certaines réserves, la seule praticable, l'Etat a le devoir de faire taire, comme perturbateurs de la société, ceux qui, prétendant parler au nom du pape, voudraient, en l'exposant à la haine des masses, frapper cette formule de stérilité.

Olivar ASSELIN

Les petits mendiants

(De HAVRE-ECLAIR)

« Mon père, chômeur, est à l'hôpital. Ma mère est malade. J'ai quatre petits frères... »

Dans l'obscurité humide du soir, le gamin en haillons mendie d'une voix dolente; il s'agrippe, vous poursuit, gémit encore: « Il n'y a plus rien à manger à la maison... Ombres de la misère abandonnant les passants qui se hâtent, frileux, vers un foyer bien chaud... »

Une autre ombre là-bas, près d'une dame qui fouille à tâtons, dans son réticule, murmure aussi la complainte lamentable: « Mon père est à l'hôpital... »

D'où venez-vous, petits mendiants des tristes soirs d'automne ?

Est-ce un foyer sans feu, sans pain et sans joie, qui vous a chassés vers ce mélier honteux. Est-ce une vraie misère qui vous jette en troupeaux dans la rue ?

Quelle détresse affreuse doit-être celle de familles poussées par une nécessité cruelle à cette triste extrémité.

...Ou quelle criminelle exploitation de la charité publique jette ces David Copperfield sur le pavé hivernal.

On aimerait à être fixé.

Quoi qu'il en soit, les enfants ne doivent pas tendre la main. Les œuvres sociales sont nombreuses ici, œuvres de l'enfance ou œuvres pour les pauvres. Nous les invitons à faire une enquête. Si la détresse est véritable, le public sera trop heureux de pouvoir la soulager par le canal de ces œuvres. Mais si elle est feinte, que l'on porte l'affaire en correctionnelle.

La vraie misère doit être secourue; la fausse, poursuivie.

Mais que l'on nous épargne ces scènes pitoyables de troupeaux d'enfants errants et affamés.

ATHOS

Échos

Ce qu'il préfère

● Dans un grand restaurant français, le chef d'orchestre proposait de jouer n'importe quoi sur demande.

Un jour, il demanda à un client régulier ce qu'il aimerait que l'orchestre lui jouât.

« Si tout le monde est d'accord, répondit l'interpellé, je voudrais que vous jouiez aux échecs ou à la belotte, pour que je puisse manger en paix. »

Les glandes

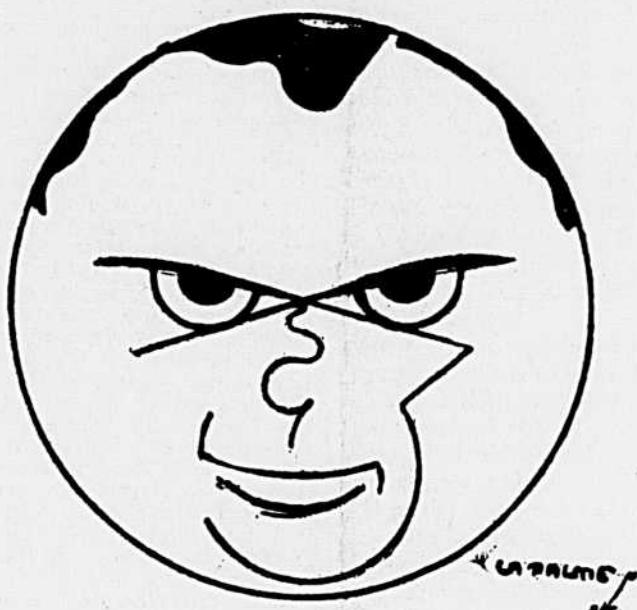
● Un monsieur d'un certain âge, avant de se marier, croit utile de se faire greffer des glandes de singe.

Résultat magnifique: neuf mois après, Madame accouche.

Au médecin qui sort de la chambre de Madame, Monsieur, anxieux, demande: — Eh bien ? Est-ce un garçon ou une fille ?

— Impossible de vous renseigner: il est tout de suite grimpé dans la suspension...
Lui.

LA PRESSE « DÉMOCRATE »



M. Edmond Turcotte

rédacteur en chef du CANADA

LES IDÉES ET LES FAITS

I. — Remis

Un contretemps m'oblige à remettre à plus tard la suite de mes articles de mardi et mercredi sur la notion de patrie. Nous verrons un jour prochain le sens qu'il faut donner au nationalisme canadien-français et à quelles fins nous devons le faire servir. À bientôt.

II. — Un Bossuet inconnu

Si nos humanistes ne faisaient qu'enjamber Rabelais et Montaigne comme plantes vénéreuses, ce serait un demi-mal. L'espoir resterait que plus tard, sorti du musée des belles-lettres, l'inquiétude de penser bousculant son arrimage livresque, l'élève d'hier découvrirait qu'on l'a trompé. Mais les choses ne se passent pas ainsi. Pour l'antique, les maîtres croient bon de le restaurer, comme Girardon reprit jadis la Vénus d'Arles au compte du roi. Ils déforment Rabelais. Montaigne, Montluc, soit qu'ils ne les comprennent pas, soit pour les conformer à une règle, comme ils défigurent le « doux » Racine, le « gai » Molière, le « bon » La Fontaine, en les associant pour tous, comme des remèdes, à une étiologie qui les définit. Bossuet a subi le même sort. Il restera longtemps lié à des oraisons funèbres, à une ébauche outrecuidante d'histoire universelle, lui, l'homme de coup d'œil, l'écrivain de haut vol et de forte lumière qui fit les Variations! Comprendre, c'est aller à l'homme. Bossuet n'aimait point les confidences, les « entretiens à décharges », et il est de lui peu de pages où ses sentiments intimes aient pris le pas sur sa raison. Croyez bien que cette lacune n'est pas regrettable. De Jean-Jacques à M. André Gide, les mémoires n'ont jamais représenté que des hommes maillés, avec des vertus exceptionnelles ou des vices insolites qui, pour cette raison même qu'ils sont rares, ressemblent à des vertus. Thierry Maulnier, un jeune essayiste que j'admire autant pour sa jeunesse que pour son talent, a exprimé cette idée que les autobiographies sont tout artificielles, l'auteur y faisant à la foi office d'acteur et de metteur en scène. Bossuet n'a pas fait de journal, mais comme tous les hommes de son siècle il était épistolaire. C'est dans sa correspondance qu'on le trouve, non comme nous le peint Rigaud, majestueux et, disons-le, un peu fat, mais affable et plein de goût pour les joies simples. Dans son Bossuet intime, paru en 1927 chez Desclée De Brouwer & Cie, notre correspondant parisien, M. Philippe Bertault, a reconstitué la vie intime du maître de l'éloquence sacrée. Je ne crois pas que personne l'ait fait avant lui. Les critiques les plus complètes, y compris celle de Sainte-Beuve, s'occupent de l'« aigle de Meaux », avec cette manie que nous avons tous d'identifier l'écrivain à une formule.

Bossuet aimait le vin, et il en buvait chez Mme Foucault. La « mirifique liqueur » rabelaisienne lui a même inspiré une allégorie sur le vin nouveau de l'Évangile, « qui nous excite une grande joie, mais une joie que le monde ne comprend pas ». Sa correspondance nous le montre en homme attaché aux plaisirs de la table, sans gourmandise, et juste assez bon hôte pour n'être pas mondain. C'est avec une gorgée de vin qu'il reçut le Viatique et qu'il mourut. « Il ne nous déplaît pas dit M. Bertault, que Bossuet se soit produit devant nous avec cette simplicité affable: son caractère se révèle ainsi sous un aspect quelque peu inattendu. Vivant dans le monde, il a eu la vertu souriante. Il a banni, plus encore que la recherche des mondains, l'austérité sèche et sans tempérament des ascètes farouches. Sur ce point, il eut en horreur l'exaspération qui est maladresse. Les usages auxquels se soumettent les honnêtes

gens, il ne les a pas simplement subis; par cette étude, on aura pu se convaincre qu'il y prenait tout le plaisir permis, et parfois avec un enjouement de bon aloi. » Je ne ferai pas l'erreur de dire que l'abbé Bossuet aimait la vie comme l'abbé Prévost; il mettait dans ses plaisirs une raison que l'auteur de Manon Lescaut eût jugée monotone. Mais quel plaisir de savoir que ni la grandeur de son génie ni sa qualité d'ecclésiastique ne l'ont écarté de la bonne table et des bons mets! Cette humanité familière fatigue moins que l'humanité romaine qu'il propose en exemple aux princes du sang.

Bossuet, dit M. Bertault, n'aimait pas moins la nature. Son temps ne l'aurait pas. Même chez Racine, il y a une conception de l'artifice, du quinquage de la symétrie, qui ne s'accorde guère de la spontanéité des verdures naturelles. Pour le XVII^e siècle, la nature est à Versailles. Bossuet lui-même préférait-il la campagne à ses jardins? M. Bertault cite le passage suivant: « Quel agréable divertissement ne trouve-t-on pas à contempler de quelle manière les ouvrages de la nature s'avancent à leur perfection par un accroissement insensible? Combien ne goûte-t-on pas de plaisir à observer le succès des arbres qu'on a entés dans un jardin, l'accroissement des blés? Or, prenons garde que la nature est ici travaillée, organisée « par un accroissement insensible », que les arbres même sont des entures: c'est une nature arrangée par Le Nôtre ou La Quintinie, une nature décorative où tout est prévu, même les ombrages et le bercement des jets d'eau. Ailleurs, parlant du séminaire d'Issy, Bossuet écrit: « Je les (laitues) vois toutes, rangées en quinconces d'une manière agréable à l'œil. Ce goût de l'art va plus loin. Il dit avoir « vu des terres si bien cultivées qu'elles attiraient une action plus efficace et plus prompte que le soleil, lequel ne produit les fruits que dans leur saison ». A peu près l'éloge de l'engrais chimique, qui transforme la nature. Bossuet exprime tout son temps. Il aime la nature pour peu qu'elle soit polie. Les fruits de plein vent lui « offensent le goût ». J'accorde pourtant à M. Bertault que Bossuet a décrit le greffage, l'émondage, la culture des fruits, avec un certain lyrisme où, à part quelque littérature, on trouve de la sincérité. La forte partie de ses figures de style procède du mouvement des eaux, mais il aime surtout les eaux « que l'on fait jouer par machine ou artifice ». Partout vous trouverez cette idée que l'industrie humaine doit réglementer la nature. Je ne m'en plains pas, ce principe étant à la base du classicisme et de l'art. L'art est un mensonge harmonieux. Toute spontanéité n'y est que spontanéité voulue; toute sincérité, un procédé de style. Telle est du moins la conception du XVII^e siècle. Elle a donné Racine et Molière, mais aussi Pradon et Chapelain. Chose curieuse, quand il est le plus naturel, c'est-à-dire dans ses lettres, Bossuet loue surtout la nature arrangée par l'homme: c'est dans ses morceaux d'éloquence, où il choisit ses mots et ses périodes, qu'il célèbre les astres, les fleuves, les arbres, l'univers créé. Le XVII^e siècle a établi en effet une religion de l'ordre, comme le romantisme a cherché une religion de la vitalité. Chez le spontané Jean Racine, la légalité littéraire est plus forte que le droit du génie. Et Bossuet lui-même, Bossuet surtout, qui situe son territoire lyrique en plein ciel, éprouve le besoin d'y ordonner ses démarches, d'entourer son vol d'un appareil (mots et périodes) qui l'équilibre. C'est encore de l'art, mais délimité, stylisé et parfois, comme chez Corneille, tout proche d'un splendide artificiel. Voilà pourquoi, à mon sens, Bossuet ne pouvait concevoir la

A la croisée des chemins

Les élections américaines et les événements de France font présager des changements importants dans la politique monétaire et financière de ces deux pays. Aux Etats-Unis, où il y a encore dix millions de chômeurs, il ne saurait être question de revenir au dollar-or, aux budgets équilibrés, à l'orthodoxie économique et financière. Les Etats-Unis sont sur le chemin des expériences, même les plus coûteuses, et y resteront aussi longtemps que la situation ne s'améliorera pas. Les élections du 6 novembre montrent que le peuple est décidé à faire n'importe quoi pour essayer de sortir de l'ornière. On peut donc s'attendre à quelque nouvelle expérience dont les résultats sont encore douteux, mais dont les procédés ne le sont pas. On peut dire que le sort économique des Etats-Unis s'est décidé il y a quatre jours.

Le sort politique de la France, lui, n'est pas encore fixé. Mais quel qu'il soit, il influera profondément sur l'économie du pays. Si les partisans de M. Doumergue surmontent la crise actuelle et reviennent au pouvoir, ils feront vraisemblablement accepter leurs réformes. Elles entraîneront à brève échéance une révision profonde de l'économie du pays, qui ne peut continuer de rester ce qu'elle est si l'on veut maintenir la monnaie stable, sur la base de l'or. Il faudra nécessairement procéder à une déflation des prix, afin de pouvoir conserver ce qui reste du commerce extérieur et de ne pas être obligé de recourir à l'expédition facile mais dangereuse des restrictions commerciales et financières. Dans le cas contraire, c'est-à-dire si les projets de réformes, constitutionnelles et autres, sont définitivement abandonnés, il faudra nécessairement en venir à la dévaluation, et peut-être aussi à l'inflation, car la crise de confiance ne se fera pas sentir dans le seul domaine politique. Déjà on signale des retraits d'or considérables, retraits qui peuvent mettre la monnaie française en danger. On parle plus que jamais de procéder à une dévaluation, afin de supprimer une disparité de prix fort préjudiciable aux exportations, sans être obligé pour cela d'accomplir certaines réformes qui s'imposent, mais qui sont infiniment désagréables aux politiciens français.

Ce que serait la situation économique après la dévaluation, c'est une chose bien difficile à prévoir. Les exemples fournis par d'autres pays ne sauraient convenir dans le cas actuel. Mais la situation financière, loin d'être améliorée, s'aggraverait certainement, car sans budget en équilibre on en arrive vite à l'inflation, sous une forme ou une autre. Or une inflation plongerait le pays dans le chaos et l'affaiblirait au point de vue politique.

C'est visiblement cet affaiblissement politique que cherchent les ennemis permanents de la France, qui se trouvent être, par coïncidence, les ennemis de la paix européenne. Plusieurs capitales redoutent de voir s'accomplir les réformes constitutionnelles, conditions essentielles d'un redressement politique et économique français. L'inflation, mieux que toute autre arme, frapperait la France dans ses œuvres vives: elle affaiblirait beaucoup le pouvoir central; elle paralyserait l'action extérieure; elle mettrait le pays en demi-telle pour l'approvisionnement en certaines matières premières, notamment le charbon; elle pourrait provoquer des troubles intérieurs en cas de crise prolongée; elle diminuerait les disponibilités financières de la défense nationale; elle détournerait l'attention de la menace allemande; elle provoquerait un repliement du pays sur lui-même à une époque où il est indispensable de faire un large effort en dehors des frontières. Ce serait, on le voit, une victoire à bon marché pour certains pays étrangers.

On comprend mieux les raisons qui poussent certaines chancelleries à soutenir des mouvements suspects qui, sous des dehors économiques, cherchent surtout à atteindre des buts essentiellement politiques. C'est la raison pour laquelle la crise ministérielle est cette fois plus que la démission d'un des innombrables cabinets de la République. C'est probablement un tournant politique d'une importance qu'on ne saurait trop exagérer.

André BOWMAN

Les dépôts d'essence

Le nombre des dépôts d'essence et des garages, à Montréal, est certainement trop élevé. Il n'y a pas moins d'un de ces dépôts par deux ou trois cents automobiles en circulation. On devrait dresser une statistique comparée des dépôts d'essence et des automobiles avant de permettre l'aménagement de nouveaux dépôts. Cette question n'intéresse pas que les vendeurs d'essence, mais encore le public. Montréal, en effet, n'est déjà pas une si belle ville qu'on puisse impunément encombrer son moins laides rues de dépôts d'essence et de gigantesques enseignes Néon. S'il y en avait moins, peut-être l'essence coûterait-elle moins cher.

Le conseiller du quartier Lafontaine, M. Léon Trépanier, a clairement expliqué les causes de cette contagion. En ces dernières années, l'administration municipale a fait preuve d'une complaisance suspecte en permettant la construction de trop nombreux postes distributeurs d'essence. Un règlement municipal décrète que les deux tiers des électeurs peuvent s'opposer à l'établissement d'un dépôt d'essence dans leur voisinage. Mais comme la plupart de ces électeurs sont locataires, peu leur chaut qu'on enlaidisse le quartier. Le propriétaire, lui, ne l'entend point de cette oreille. On devrait amender le règlement municipal, croit M. Trépanier, de manière que seuls les propriétaires soient appelés à se prononcer sur l'opportunité d'établir un dépôt d'essence. Seuls ils sont directement intéressés dans cette affaire, et il est déloyal d'y faire intervenir des tiers.

Tous ceux qui se soucient de la beauté (?) de Montréal et de la prospérité de la partie est de la ville appuieront la proposition de M. Trépanier. On trouve des dépôts d'essence partout, même sur des rues où le commerce est interdit, par exemple, sur la rue Sherbrooke et sur le boulevard Saint-Joseph. Une société anonyme quelconque est justement en train d'en établir un à l'angle de la rue Papineau et du boulevard Saint-Joseph.

Il ne s'agit pas de limiter le nombre des dépôts par un règlement municipal qui fera le jeu du monopole de l'essence, celui-là même que le gouvernement fédéral s'est montré incapable de briser. La proposition de M. Trépanier aurait au contraire pour effet de restreindre le nombre des dépôts sans nuire à la liberté du commerce.

Les propriétaires avaient réussi, il y a quelques années, à empêcher l'établissement d'un poste distributeur d'essence à l'angle des rues Laurier et Delorimier. Un an plus tard, les marchands revenaient à la charge et, cette fois, l'emportèrent. Il y aurait peut-être lieu, alors, d'ajouter à la proposition de M. Trépanier que les requérants ne pourront se présenter devant le Comité exécutif pour l'obtention d'un permis de construction d'un poste que... mettons cinq ans après la date de réception d'une contre-requête des propriétaires.

Lucien PARIZEAU

Dollard DANSEREAU

Les escroqueries d'un antisémite professionnel

Où l'on voit reparaître la gueule d'un fripon qui opéra jadis en notre pays et que la police française semble décidément protéger (1)

M. Asselin a plusieurs fois dénoncé René Albert Léo Gauthier, alias R. G. de Roy-Lacroix, comme un faussaire, un escroc professionnel, condamné plusieurs fois à la prison en France et en Belgique. Le soi-disant Roy-Lacroix dirige un périodique de langue française publié à Paris sous le titre d'*Amitiés Franco-Canadiennes*, qu'il fait distribuer gratis au Canada afin d'attirer ses victimes. La pénible odyssee de trois jeunes Français en notre pays démontre que Roy-Lacroix trouve encore des dupes. C'est pour mettre le public canadien en garde que nous relatons cette dernière escroquerie du personnage, naguère encore propagandiste antisémite dont certaine presse locale utilisait les renseignements.

Trois jeunes gens de Paris, MM. Audret, Lacour et Dumas, rencontrèrent Roy-Lacroix en France. Celui-ci y menait grande vie, et ils furent éblouis de ses riches équipages. A Montréal, alors même qu'on lui prouvait clair comme le jour que Roy-Lacroix l'avait volé, Audret avait peine à le croire, tant les bonnes manières et le grand air de l'escroc l'avaient séduit. Tous trois versèrent une somme assez rondelette entre les mains de Roy-Lacroix et un correspondant de celui-ci devait la leur remettre dès leur arrivée au Canada. Pour sa part, Audret a donné environ \$1,400. On les entretenait au Canada, et les jeunes gens se promettaient depuis longtemps de visiter un jour le merveilleux pays.

Quelle ne fut pas la surprise des trois voyageurs lorsque, à Québec, les fonctionnaires de l'Immigration leur refusèrent l'entrée du pays : ils ne pouvaient montrer la somme d'argent minima qu'un étranger en visite au pays doit posséder. « Mais nous avons de l'argent », dirent les trois jeunes gens. Un supposé correspondant de Roy-Lacroix, M. William Moreau, rue de Saint-Valier, devait en effet remettre à chacun d'eux ce qu'il avait versé en France. Audret seul, cependant, pouvait prouver à la satisfaction des agents qu'il recevait (?) \$1,400, à l'aide d'un bon signé Roy-Lacroix. « Bon provisoire pour \$1,400 » : c'est tout ce que portait le papier. On crut qu'il s'agissait de la rue de Saint-Valier à Montréal ; les fonctionnaires de l'Immigration permirent donc au jeune voyageur de continuer son voyage, mais ses deux compagnons furent détenus à Québec.

A Montréal, il n'y avait pas de William Moreau, rue de Saint-Valier. Découragé, le jeune homme retourna aux bureaux de l'Immigration, où un fonctionnaire charitable lui conseilla de s'adresser à l'Union nationale française afin d'obtenir du secours jusqu'au départ du prochain bateau pour la France. Heureusement, Roy-Lacroix s'était contenté de ne voler aux jeunes gens qu'une partie de leurs économies : ils avaient leurs billets de retour. Tous trois sont maintenant en route pour leur pays, emportant je ne demande quel souvenir du Canada. Il paraît que cinq jeunes Français s'étaient embarqués pour New-York dans les mêmes circonstances ; quel sort l'immigration américaine leur réservera-t-elle ?

M. William Moreau existe : c'est un homme estimable habitant rue de Saint-Valier, à Québec. Il ne connaît Roy-Lacroix que par la revue des *Amitiés Franco-Canadiennes*. Dernièrement il envoya à la revue un compte-rendu des fêtes de Québec en l'honneur de Jacques Cartier. Il va sans dire qu'il n'a pas reçu un seul sou de dédommagement pour son travail, pas même un exemplaire de la revue. Roy-Lacroix s'est servi du nom de M. Moreau pour mieux duper les voyageurs, et notre compatriote a été des plus surpris de se trouver mêlé à une histoire aussi peu intéressante.

Les trois jeunes gens ont appris à leurs protecteurs du Canada qu'ils avaient tous été tout aussi imbues d'esprit de parti que le groupe gouvernemental. On est là pour opposer, n'est-ce pas : alors, on oppose, même s'il faut fouler aux pieds les intérêts primordiaux des administrés. Il s'agit bien d'eux ! L'esprit de Parti est là, dieu unique, qu'il faut adorer, et auquel on doit tout sacrifier, même ce que l'on est chargé de sauvegarder. Mysticisme profond. Gestion de la chose publique. L'appelle cela de l'opportunisme !

CLAUDE D.

M. Houde trouvera-t-il de l'argent ?

Quelle est donc la fatalité qui oblige sans cesse la ville de Montréal à crier famine ? Au début de l'été — tout le monde s'en souvient — M. Houde réussit à obtenir des banques le crédit destiné à solder les dettes les plus criardes, en particulier celle causée par le chômage. Les agents municipaux se voient aux prises aujourd'hui avec le même problème : où trouver l'argent et qui, quoi taxer ? La ville de Montréal a grand besoin des six millions de dollars que lui doivent les gouvernements provincial et fédéral. A ces six millions s'en ajoutent environ cinq autres, au même titre d'arriérés dont, en particulier, deux millions pour travaux de chômage.

Et les banques ? M. Houde réussira-t-il à les convaincre qu'elles doivent desservir les cordons de leur bourse ? Elles font plutôt la sourde oreille parce qu'elles sont effrayées de la dette à court terme de la ville qui est, aujourd'hui, de l'ordre de 24 millions de dollars. Le plus triste de toute cette affaire, c'est que personne, pas même M. Houde, ne sait comment tout cela finira. Si Québec et Ottawa payaient immédiatement leur part, serions-nous beaucoup plus avancés ? Pas le moins du monde ! Quand les millions attendus seront dépensés, nous en serons encore exactement au même point. Il faudra une fois

de plus que M. Houde parte à la recherche de nouveaux crédits. Il serait injuste de ne laisser retomber que sur le dos de l'Administration municipale la responsabilité d'un état de choses aussi curieux. Le Conseil municipal a d'ailleurs exposé aux journaux ses moyens de défense. La somme forfaitaire de \$600,000 de dollars par mois, déterminée par M. Bennett et qui n'est d'ailleurs pas versée, est à l'origine des difficultés actuelles. Et, au surplus, aucun accord n'est conclu entre la ville et la province, mandataire d'Ottawa. Comment s'étonner, ensuite, que rien ne se fasse ?

Voilà qui explique que les allocations de chômage aient été soldées depuis le mois d'août dernier par prélèvements sur les revenus ordinaires de la caisse municipale. Cette situation ne peut plus durer car les rentrées d'impôts ne seront plus, pour quelques mois, ce qu'elles furent en été, tandis que le chômage, loin de diminuer, augmentera certainement.

Si l'on ne peut plus trouver d'argent pour payer les allocations de chômage, on songera peut-être aux moyens de donner du travail à tout le monde. Il y a bien cette émigration en masse vers la campagne que suggèrent M. Houde et les économistes distingués qui l'entourent. Mais là encore il faudra de l'argent, toujours de l'argent. Et les 10 millions de Québec destinés au retour à la terre seront bien vite épuisés.

Enfin M. Houde songe aussi à réorganiser les finances municipales. Ce n'est pas trop tôt qu'on y songe depuis le temps que tout le monde en parle. « Il faudra d'abord taxer », dit M. Houde. Taxer quoi et pourquoi ? Le fisc est peut-être le moyen de provoquer cette émigration que désire M. Houde. Si les impôts actuels et ceux que les conseillers municipaux devront inventer sont assez lourds, une bonne partie de la population devra quitter Montréal pour d'autres lieux plus cléments, la campagne, par exemple, ou la forêt. Qu'on ne se moque pas de cette émigration forcée ! Les exemples ne manquent pas, dans l'histoire, de villes qui se sont dépeuplées lentement. La même aventure pourrait nous arriver qu'on le veuille ou non.

Jean-Marie NADEAU

Capital et intérêts

C'est en 1926 que la Ville a élargi l'avenue du Parc à l'angle de l'avenue des Pins ; c'est en 1929 que la Ville a envoyé, pour la première fois, la note aux propriétaires de Saint-Louis et de Saint-André. Les conseillers se demandaient encore s'il ne serait pas préférable de répartir le coût de l'expropriation et des travaux sur tous les propriétaires plutôt que sur les seuls propriétaires de Saint-Louis et de Saint-André. Ceux-ci attendirent donc le bon plaisir des conseillers municipaux et, c'était à prévoir, s'abstinrent de payer. Ils attendirent cinq ans. Ils ont reçu dernièrement une deuxième facture (le trésorier de la Ville affirme que c'est la troisième, mais peu importe) : pouvons-nous leur reprocher d'attendre encore pour la solder ? Les conseillers se demandent, comme en 1929, comment ils doivent répartir le coût de l'expropriation et des travaux. En quelle année, croyez-vous, cette question va-t-elle être réglée ?

La Ville a, comme d'habitude, emprunté l'argent qui a défrayé le coût de ces travaux. Elle a payé un intérêt probablement assez élevé sur cette somme depuis 1926. Aujourd'hui elle veut imposer le paiement de cet intérêt, aux propriétaires de Saint-André et de Saint-Louis qui regimbent à bon droit. Est-ce leur faute si les conseillers municipaux ne savent pas ce qu'ils veulent ? Est-ce leur faute si les conseillers municipaux ne savent pas ce qu'ils veulent ? Est-ce eux seuls qui doivent payer les pots cassés ? Tous les électeurs de Montréal, et non les seuls propriétaires de Saint-André et de Saint-Louis, sont coupables d'avoir porté au pouvoir un aussi beau groupe d'indécis et d'endormis.

M. Joseph Schubert, né malin, profite de la maladresse de l'Administration municipale pour réclamer que les frais de l'expropriation, non moins que les intérêts, soient portés au compte de la Trésorerie. Distinguons, cher monsieur Schubert, distinguons ! Nous croyons qu'il serait malhonnête d'imposer à une catégorie de citoyens le règlement des dommages qu'ils n'ont pas causés, c'est-à-dire des intérêts inutiles que la Ville a dû verser pendant que ses administrateurs se chamaillaient. Mais le coût de l'expropriation elle-même, il appartient au Conseil municipal ou à la Commission Beaudry de décider qui le soldera : la trésorerie municipale doit en être remboursée en tout cas.

DOLLARD DANSEAREAU

L'ORDRE est édité par les Editions de l'Ordre limitée (cette bouffonne désignation est imposée par le seul gouvernement français d'Amérique) et imprimée par la Cie de Publication de la Patrie limitée, 180 est, rue Sainte-Catherine, Montréal.

REVUE DE LA PRESSE CANADIENNE

Les Canadiens-Français et la Banque du Canada

La PATRIE a fait un relevé du nombre de Canadiens-Français parmi les actionnaires de la Banque du Canada. Nous avons soustrait au capital de cette banque avec plus d'empressement que les anglophones de notre province. Mais ceux-ci ont offert un capital plus considérable de sorte qu'ils détiennent un plus grand nombre d'actions que nous, qui comptons plus d'actionnaires. C'est déjà beaucoup mieux qu'on pouvait s'y attendre et nous avons réagi beaucoup mieux que d'habitude. La PATRIE donne à ce résultat une explication sans doute valable.

De notre province nos gouvernements d'Ottawa auraient pu éprouver quelque désappointement en constatant que 3,078 personnes seulement ont répondu à cet appel, comparativement à plus de dix mille dans le reste du Dominion. Mais en revanche, il a dû être touché de l'empressement des Canadiens-Français, qui ont souscrit en plus grand nombre que les Anglo-Canadiens. La liste des actionnaires québécois en fait en effet apparaître 1,543 de langue française contre 1,535 de langue anglaise. On ne saurait douter que c'est la première fois que, dans une souscription publique du gouvernement fédéral, les nôtres dominent par leur nombre. Et c'est un phénomène qui n'est assurément pas dépourvu d'intérêt. A quoi l'attribuer ? Peut-être à ce simple fait que les Canadiens-Français, dont un grand nombre ont été éprouvés dans des aventures spéculatives, comme il est arrivé aux Anglo-Canadiens, ont appris à mieux apprécier le placement de tout repos que représentent les emprunts de l'Etat et, par analogie, les titres de cette banque qui, au fond, est une institution d'Etat. Cette nouvelle façon d'envisager ces placements de tout repos a été par ailleurs favorisée par la réduction de la dette fédérale sur les fonds déposés aux comptoirs d'épargne de nos banques.

Toutefois les anglophones de notre province détiendraient 14,498 actions contre nous 11,648. Mais voici une autre constatation beaucoup plus importante :

Mille neuf cent cinquante-sept actions ont été adjugées à 251 autres souscripteurs canadiens-français dans les autres provinces. Au grand total, la Banque du Canada compte donc au début 1,791 actionnaires canadiens-français qui détiennent collectivement 13,605 parts du capital-actions. Il va de soi que, avec 13,605 parts sur un total de 100,000, les nôtres n'exerceront pas une influence très considérable dans l'élection du Conseil d'administrateurs, lequel, on le sait, sera composé de sept membres élus par les actionnaires, outre les fonctionnaires que la loi y admet ex officio.

Voilà qui illustre d'une façon mathématique l'influence que nous pouvons compter exercer dans la Confédération. D'après l'interprétation que la PATRIE donne de notre souscription, nous comptons dans cette Banque plus que ne l'espérèrent les plus optimistes. Cependant notre influence s'exprime mathématiquement par une fraction : un huitième, soit douze et demi pour cent.

Le domaine où nous comptons le plus, c'est celui du nombre où nous sommes entre le tiers et le quart, et cela est dû à notre natalité qui décroît graduellement. Dans les autres domaines, nous comptons pour moins que cela et notre influence maximum, peut-on dire, dans l'ordre économique ou plus précisément dans le domaine de la finance, c'est un huitième. Voilà ce que nous sommes dans la Confédération canadienne. Le lecteur conclura de lui-même.

Dépêches

L'ORDRE a souvent attiré l'attention de ses lecteurs sur l'allure tendue de certaines dépêches que les agences de nouvelles transmettent aux journaux, surtout lorsqu'il s'agit de politique internationale ou de nouvelles politiques d'un pays étranger. Les dépêches donnent souvent aux faits une couleur particulière quand elles ne les déforment pas tout à fait. Les nouvelles qui nous viennent ainsi de France par le canal des agences anglo-américaines sont parfois assez peu conformes à la réalité et subissent en outre, en passant d'un bureau à l'autre avant d'arriver en anglais à nos journaux, une série de traductions, de transformations, d'adaptations qui ne sont pas pour les améliorer.

L'ÉVÉNEMENT signale à son tour les quelques contradictions relevées dans les dépêches relatives aux événements politiques qui se succèdent en France ces jours-ci avec une rapidité telle que cet article aura peut-être perdu toute actualité quand il sera imprimé ; il n'en restera pas moins caractéristique du sort que les dépêches font parfois aux nouvelles.

Les dépêches de France sont tellement confuses qu'elles ont permis à deux de nos confrères de Québec d'annoncer, hier après-midi, l'un que le cabinet Doumergue s'écroulait, l'autre qu'il était sauvé. Au cours de la nuit, un câble de John Evans, de la Presse Canadienne, nous a appris que les six ministres radicaux-socialistes avaient informé M. Doumergue de leur démission parce qu'ils ne pouvaient faire accepter ses réformes constitutionnelles à leurs partisans, que, pour éviter des troubles à Paris, le cabinet ne démissionnerait en bloc que jeudi et que M. Herriot aurait alors un nouveau gouvernement de forme avec M. Doumergue et M. Lemaire. M. Tardieu devenant vice-président et garde des sceaux. En même temps l'agence Havas nous informait que le sort du cabinet ne se déciderait qu'aujourd'hui lorsque la Chambre votera sur la mesure de M. Doumergue pour un budget provisoire de trois mois, que les radi-

caux-socialistes s'étaient prononcés, hier soir encore, pour le maintien de la trêve et que si le ministère était finalement renversé le nouveau premier ministre serait M. Jénouvry, président du Sénat, ou M. Fernand Bouisson, président de la Chambre. Le congrès de presse française, tenu lui en même temps que les fêtes de Jacques Cartier, a eu beau réclamer de meilleures dépêches de France pour le Canada, l'amélioration est encore à venir.

Si, comme les journalistes canadiens et français ont été unanimes à le recommander au congrès de la presse tenu à Québec il y a quelques mois, les dépêches nous venaient directement de ce pays, il y aurait au moins une amélioration en ce que les nouvelles subiraient quelques déformations de moins.

Ces lignes écrites, je trouve dans le CANADA une *Chose du temps* signée R. G. portant sur le même sujet.

Les agences internationales de nouvelles qui, depuis quelque temps, servent à nos journaux canadiens-français les histoires les plus invraisemblables sur les supposés conflits de l'Europe, se sont bien gardées de rapporter à leur clientèle le geste d'amitié et de justice que la France a fait récemment envers les États-Unis, en payant les intérêts des emprunts français en Amérique de 1924 et 1927 au taux du dollar-or, soit 25 francs 52 par dollar, alors que la devise américaine ne vaut plus que 15 francs et quelques centimes sur la place de Paris. Le fait est assez éloquent et cela aurait été de la propagande française que de le rapporter tout simplement.

De même d'ailleurs que cela aurait été de la propagande antiallemande que de rapporter aux journaux qui vivent des nouvelles que veulent bien leur fournir ces agences, que de rapporter la décision malhonnête du gouvernement du Reich qui a proposé récemment à ses créanciers américains de leur payer l'intérêt des prêts qu'ils lui ont consenti après la guerre, moitié en devises américaines et moitié en bons dollars-or à l'Allemagne) moitié en « registered marks », c'est-à-dire en papier qui n'a aucune valeur monnayable en dehors du Reich. On n'a rapporté chez nous ni l'une ni l'autre de ces nouvelles et il se trouve justement que l'impartialité des agences est, cette fois, très profitable à l'Allemagne, qu'elle ne peut être que défavorable à la France.

Agences et journaux américains ont pourtant fait assez de tapage quand la France a fait défaut à ses versements. Il est vrai que cela se prêtait à une autre interprétation...

Affichage primitif

C'est ainsi que la PATRIE qualifie le procédé actuellement employé pour porter à la connaissance du public les listes électorales que l'on est en train de faire. Il paraît que les gens de Toronto n'aiment pas beaucoup le mode d'affichage aux poteaux de la rue mais que la population de Montréal ne s'en plaint pas.

Comme chacun a pu l'observer, les registres qui ont récemment complété les listes préliminaires d'électeurs les ont, en suite attachées avec un clou à quelque poteau de téléphone dans chaque arrondissement de scrutin, afin de permettre aux intéressés de se rendre compte si leur nom avait dûment été inscrit. C'est le mode d'affichage prescrit par la loi nouvelle. Il peut sembler primitif, et nous constatons qu'il a soulevé une véritable protestation dans un grand journal de Toronto. Il paraît que, dans certaine ville de l'Ontario, un registraire, probablement de haute stature, avait accroché ses listes si haut que les électeurs de taille moyenne ne la pouvaient examiner qu'en se munissant d'un escabeau ou en se faisant faire la courte échelle, deux expédients qui répugnaient à la dignité des citoyens d'Ontario. Nous n'avons pas entendu de plainte de cette sorte à Montréal. Les Montréalais sont au-dessus de pareils enfantillages.

Enfantillages ? Peut-être pas tant que cela. Si les Montréalais ne se plaignent pas, c'est qu'ils ne sont guère portés à la réaction et se laissent imposer n'importe quoi avec une

patience extraordinaire — j'allais écrire avec une impatience huronnesque. Ils supportent bien Camille Houde...

Collaboration

Après avoir indiqué les différences qui séparent le plan de colonisation préparé par M. Vautrin et le plan auquel on a donné le nom de M. Gordon, l'ÉVÉNEMENT insiste sur la nécessité de la collaboration du gouvernement fédéral dans l'exécution déjà commencée d'ailleurs, du plan de colonisation approuvé au congrès de Québec.

Ce plan a été adopté à l'unanimité, et le ministre de la Colonisation en a même commencé l'exécution en envoyant un premier groupe de colons en Abitibi et en annonçant qu'à partir du 1er décembre les secours directs aux colons seront remplacés par des travaux et des primes, suivant le plan Taschereau-Vautrin. Il reste maintenant à obtenir la collaboration du gouvernement central. A Ottawa, notre province a cinq représentants dans le cabinet fédéral, les honorables MM. Sauvé, Durneau, Dupré, Perley et Cahon. Nous espérons que tous les ministres de la province de Québec aideront les honorables MM. Taschereau et Vautrin à obtenir le concours d'Ottawa pour un mouvement dont on ne peut nier le caractère national. Le pouvoir central a sauvé les provinces de l'ouest en leur donnant des millions et des millions. Québec ne demande qu'une juste contribution à la suite des secours qu'il a considérés essentiels à l'avenir de notre nationalité.

Nous verrons bien si la collaboration entre la Confédération et les provinces est possible malgré les oppositions de partis, ou si l'esprit de parti poussera nos hommes politiques à tenter de faire avorter un projet proposé par des adversaires.

Immigration

L'ILLUSTRATOIN signale l'impatience de l'Angleterre qui trouve que ses possessions n'ouvrent pas assez vite leurs portes à l'émigration britannique. Le confrère ajoute que nous avons assez de nos chômeurs sans inviter ceux des îles britanniques.

Il est incontestable que l'immigration indisciplinée a fortement contribué à aggraver la crise chez nous, et que, ce qui est plus grave, elle a introduit au pays des éléments absolument indésirables.

De plus, du point de vue canadien-français, l'immigration a servi à nous noyer. On a constamment cherché, en certains milieux, à contrebalancer notre natalité par l'apport d'éléments majoritaires. Par exemple, alors qu'on n'a jamais voulu — ni sous les roules ni sous les bleus — consentir des prix nominaux aux Canadiens-Français désireux de s'établir dans l'Ouest, on a transporté, de Liverpool à Winnipeg, des immigrants à \$50 par tête. Les deux tiers de nos pères ennemis, en Saskatchewan surtout, ne sont pas nés au Canada, ainsi qu'il appert d'une enquête menée à la suite des roules et sous les bleus envoyés à Ottawa par les adversaires des programmes français de l'Idaho-État.

Rien n'est plus de nature à dessécher le très vague sentiment d'unité canadienne que l'on voudrait voir, plus fort chez les Canadiens-Français que l'impression très nette qu'ils ont d'être des gènes qu'il faut contenir. L'immigration leur paraît le moyen dont on aime le mieux se servir pour les empêcher d'être graduellement plus nombreux, plus forts et plus largement répartis. Il est simplement regrettable que tant de gens oublient que Laurier et King furent les plus puissants recruteurs d'immigrés, par conséquent les deux plus efficaces auxiliaires de ceux-là qui ne veulent pas nous voir atteindre cinquante pour cent de la population canadienne.

L'ILLUSTRATOIN oublie à son tour que Laurier et King administraient le pays au temps de la prospérité, tandis que c'est en pleine crise que, sous le gouvernement de M. Bennett, on nous somme d'ouvrir toutes grandes nos portes aux émigrants britanniques et de contribuer à des plans de défense impériaux. M. Bennett a encore moins d'excuses que nos deux anciens premiers ministres.

Georges LANGLOIS

LOI ELECTORALE DE QUEBEC LISTE DES ELECTEURS CITE DE MONTREAL BUREAUX D'ENREGISTREMENT

Toutes les personnes domiciliées dans les limites de la Cité de Montréal, qui sont sujettes britanniques, du sexe masculin, qui ont 21 ans révolus et qui possèdent toutes les autres conditions requises pour être inscrites sur LA LISTE DES ELECTEURS POUR L'ELECTION D'UN MEMBRE DE L'ASSEMBLEE LEGISLATIVE, actuellement en voie de préparation, sont priées de se présenter :

LES 13 — 14 — 15 NOVEMBRE
DE 9 HEURES DU MATIN A 10 HEURES DU SOIR

Aux bureaux temporaires qui est le plus proche de leur domicile pour s'assurer que leur nom est ou sera inscrit sur la liste de leur domicile électoral, et, s'il y a lieu, y déposer une demande en inscription sur la dite liste des électeurs.

MONTREAL-ST-LOUIS	I. Struser	1467,	Boul. St-Laurent
	I. Melnick	104,	rue Napoéon
MONTREAL-ST-LAURENT	Camille Pelletier	403	ouest, rue Craig
	Mme Veuve Chubart	3471,	rue St-Urbain
MONTREAL-STE-ANNE	M. Bleau	2131,	rue Delisle
	Jos. Slattery	633,	rue Farm
MONTREAL-ST-HENRI	Victor Groulx	239,	rue St-Rémi
MONTREAL-VERDUN	Hector Leroux	01127,	rue Charlevoix
	Thaddée Dalcourt	5656,	rue Eadie
MONTREAL-ST-GEORGES	W. D. Davidson	1212,	rue de l'Université
	Mme Ross Arbic	931,	rue de la Cathédrale
MONTREAL-DORION	A. Gravel	5110,	rue Papineau
	Omer Fiset	5807,	rue de La Roche
MONTREAL-LAURIER	P.-E. Rouillier	5288,	rue Waverley
	Emericie Payette	352,	rue Van Horne
MONTREAL-ST-JACQUES	T. Poissant	6896,	rue St-Dominique
	Rod. Marion	1224,	rue St-Timothée
	J.-A. Parent	3452,	rue St-André
	Horace Bouthillier	1614,	rue de la Visitation
MONTREAL-STE-MARIE	Laurent Meunier	1220,	rue Maisonneuve
	Paul Evard	1622,	rue Panet
MONTREAL-WESTMOUNT	Pharmacie Duchesne	5545,	avenue Western
	Mme Bennett	6316	ouest, rue Sherbrooke
LAVAL	Guillaume Perras	7701,	rue Champagnon
	H. Sicard	7469,	rue de Chateaubriand
	Arthur Morin	131,	rue Lebrun
MAISONNEUVE	Delphis Richard	656,	rue de Liège
	W. Danseareau	5711,	6e avenue
	J.-W. Paiement	2281,	rue Montgomery
	N. Rémillard	1454,	rue St-Clement
MONTREAL-MERCIER	A. Sénécal	4271,	rue Brébeuf
	Jake Zabarsky	155	est, rue Duluth
	Jean Lafleur	5996,	rue Poupart

Par ordre : ALBERT MCCAUGHAN
Directeur du Bureau des Listes électorales de la Cite de Montréal, 515, rue St-Gabriel
Téléphone : Plateau 6181 — Local 222

En vous assurant à La Sauvegarde, vous protégez votre famille contre les événements de la vie, tout en suivant l'advice de Cartier et travaillant pour le maintien de nos institutions. 162 est, rue Notre-Dame à Montréal (r-2)

Cigarette
GRADS

CONSERVEZ LEZ "MAINS DE BRIDGE" — Nous acceptons maintenant comme série complète 52 cartes en série ou non.
L. O. GROTHE LIMITEE, MAISON CANADIENNE ET INDEPENDANTE

LA PENSÉE ÉTRANGÈRE

Terre d'espérance et de fidélité

Canada français 1934

« Catholique et Français toujours »

(Du JOURNAL DE ROUEN des 26 et 28 septembre)

L'eau glacée est la boisson nationale américaine. Nos plus solennels banquets au Canada, nos plus magnifiques festins à New-York n'en comportaient pas d'autre. N'exagérons rien du reste sur la magnificence de ces festins : la cuisine et l'ordonnance du menu à la française, notre cuisine bourgeoise et notre menu familial, valent infiniment mieux. Je n'ai fait au Canada qu'un excellent déjeuner, à la mode de chez nous (je ne parle pas bien sûr des repas du *Champlain* et de l'*Île-de-France*; on sait que sur ce terrain là, nos paquebots sont imbattables). L'un de nos plus gracieux confrères, M. Georges Pelletier, directeur du DEVOIR, à Montréal, me recevait dans un club et la façon dont il me traita témoignait assez qu'il avait longtemps séjourné à Paris. J'osai seulement réclamer du fromage, car il y a de très bons fromages canadiens, mais on ne nous en servait jamais. Nous convînmes, après le dernier verre de bourgogne, en réchauffant un peu le calvados, que la gastronomie pourrait être pour nos cousins un merveilleux moyen de propagande et de résistance françaises. Ils ont tout ce qu'il faut pour bien manger; qu'ils se méfient seulement des recettes et du goût américains et aussi des parfums anglais avec lesquels les meilleurs entremets sont gâchés.

Je disais donc que la boisson courante est l'eau glacée (et je sais où j'en veux venir), mais, avant le déjeuner, avant le dîner, et après également sans doute, on boit des cocktails. Franc-Nohain m'a beaucoup encouragé à en boire; comment résister à ce persuasif et optimiste compagnon, qui joint au Canada — avec Henry Bordeaux — d'une si charmante popularité? Que de signatures n'a-t-il pas données, que de sourires n'a-t-il pas dû rendre! Que de cocktails n'a-t-il pas dû boire! J'en ai bu un certain nombre à son côté et nous tombâmes aisément d'accord que le plus étonnant de tous ceux qui jalonnent notre voyage fut celui (ou ceux, car je crois me souvenir que « nous » remémorent à l'un et l'autre fort discrètement) du grand séminaire de Gaspé. C'est à lui que nous devons la vocation! Je me glissai un membre de l'Institut. Mais un religieux tint à m'assurer que ce cocktail délicieux ne faisait pas partie de l'ordinaire de la maison et que sa recette ne figurait pas au programme des études. La conversation ainsi engagée, je me permis de placer innocemment la réflexion suivante: « Que de soutanes, mon père, à la cérémonie de tout à l'heure! Il y en avait des noires, des violettes, des brunes et des blanches en une telle quantité que les catholiques de notre pays eussent eux-mêmes été effarés. En France, une cérémonie comme celle-ci, à la fois patriotique et religieuse, mêlant aux personnages quelques dignitaires ecclésiastiques dont nul ne discuterait la place. Une sorte d'invasion comme celle de tantôt surprendrait, général, paraîtrait indécrite. Chez vous, au contraire, la foule a trouvé cela normal et fort convenable, n'applaudissait-elle pas tous les prêtres qui arrivaient?... » Mon interlocuteur, professeur au grand séminaire de Gaspé, me répondit seulement: « Le clergé canadien est riche et puissant. »

J'avais ce mot présent à l'esprit en entrant dans le grand salon de l'archevêché de Québec où le cardinal Villeneuve voulait bien m'accueillir. Et à la vision de Gaspé s'en était déjà superposée une autre, tirée à plusieurs exemplaires: celle des églises de villages traversés, toutes en pierre, très vastes, très entretenu; celle du presbytère, construit à côté; vaste pareillement et d'aspect cossu, la plus belle maison de la « paroisse »; et celle de la statue du Christ avec ses lampadaires qui ornait la grand-place comme le buste de Marianne ou de Tartempion comme les places de la mairie. Cette installation matérielle du clergé — si redoutable pour ce clergé même — ne pouvait s'expliquer, se justifier que par une installation spirituelle très affirmée, que par des services certains.

Le moindre de ces services n'est pas d'avoir gardé le Canada, sauvé sa langue — la nôtre — en sauvant sa foi, l'un et l'autre étant traditionnellement et intimement liés. La naissance et le progrès du catholicisme au Canada coïncident, se confondent avec le développement et l'épanouissement de la race française en ce pays. Les missionnaires, avec l'Évangile, ont accompagné nos premiers colons, et, avant de prêcher les Iroquois et les Hurons, ont soutenu les soldats et les paysans français sur les rives du Saint-Laurent en réchauffant leur patriotisme et leur foi identifiées. De fondation religieuse, le Canada, aux heures de l'abandon, aux heures de la menace, n'a dû de survivre qu'à la fidélité et qu'au dévouement de ses religieux et de ses prêtres. Sa durée prodigieuse et ce qu'on appelle proprement « le miracle canadien », il les doit, nous les devons à son clergé, à ses églises dans lesquelles il mit à l'abri avec ses croyances elles-mêmes, son doux et vieux parler, les traditions de ses foyers, le respect de ses tombes, ses vertus ancestrales, toutes ses raisons de vivre, divines et humaines.

Notre-Dame de Montréal nous reçut un dimanche matin, et pendant la messe un chœur d'enfants fit planer sur nous, du grand orgue, l'air et les paroles d'un cantique qu'on chantait en France naguère, qu'on y chante moins peut-être depuis quelques années, mais qu'on chante volontiers au Canada et qui nous émut — et nous enseigna — deux fois: « Catholique et Français toujours ».

L'archevêque de Rouen eut, au dix-septième siècle, pendant une vingtaine d'années, juridiction sur l'Eglise du Canada et

l'un de ses grands vicaires, M. de Queylius, supérieur des Sulpiciens de Montréal, arrivé en 1657 avec les premiers missionnaires de cette compagnie, avait même prétendu s'installer curé de Québec. Ça avait été la cause de difficultés entre le siège métropolitain de Normandie et Mgr de Montmorency-Laval, nommé évêque, qui ne prétendait relever que du pape. Le cardinal Villeneuve, dès le début de notre entretien, rappelle ce souvenir et me dit combien il eût été heureux d'accueillir Mgr de la Villeneuve. L'évêque français n'était pas représenté dans la délégation nationale et la présence assez discrète de deux ou trois prêtres de notre pays ne parvint pas à voiler cette absence. La haute éloquence et la noble distinction de l'archevêque de Rouen se fussent magnifiquement accordées avec le cadre et l'éclat des cérémonies auxquelles nous primes part. L'archevêque de Québec et moi déplorâmes ensemble une omission aussi sensible.

Le cardinal Villeneuve porte sur sa soutane la plaque de Grand-Croix de la Légion d'honneur. Il a dit lui-même, hier soir, à la fin du splendide dîner que la Transatlantique offrait à bord du *Champlain*, combien cette étoile scintillante honorait en lui tous les pionniers de la France catholique au Canada et tout le Canada français. « Je recueille l'honneur, je vous le paierai en amour... » Il l'a reçu avec une joyeuse simplicité vraiment touchante et à ce moment où je le surpris dans l'intimité de son palais — sur le toit duquel flottaient nos trois couleurs — il n'a conservé sur son petit collet noir bordé de rouge que ce bijou tout neuf.

Je me souviens, disait-il, du mot d'un de vos écrivains: « Dans le corps de l'homme, il y a huit litres de sang; dans le cœur d'un Français, sur ses huit litres, il y a toujours au moins une goutte de sang qui croit en Dieu. »

C'est sûrement à la mission spirituelle que je représente que s'adresse d'abord l'hommage de cette grand-croix. Puis, c'est au clergé qu'il va, à ce que le clergé de la Nouvelle-France a transporté ici d'influence morale sous l'enveloppe des traditions françaises, et d'amour pour le pays de Jeanne d'Arc, de Jacques Cartier, de Foch et de Lyautey.

A ce titre, malgré ma confusion et mon impéritie, j'ai saisi avec empressement ce trop généreux et magnifique honneur, et j'ai baissé avec tendresse la croix qu'on a mise sur mon cœur.

Dans ce cœur, présentement, je sens battre le cœur de Montmorency-Laval, le cœur de ces jésuites, de ces sulpiciens, de ces franciscains, de ces prêtres du Séminaire de Québec, qui ont jeté sur nos bords à larges mains les semences de vie surnaturelle et de dignité morale, lesquelles ont fait notre race, accompagnant, suivant, précédant même parfois les courageux découvreurs jusqu'aux confins de la Baie d'Hudson ou de la Louisiane.

Je sens battre le cœur de ces Ursulines et de ces hospitalières, de ces filles de la Congrégation qui ont moulé le cœur de nos mères et y ont déposé une inaltérable charité.

Je sens battre aussi le cœur d'un Mgr Briand, lequel dans un éclair de son génie, aura compris, une fois l'allégresse changée, que désormais sur ce territoire il ne restera plus qu'à faire des anciens sujets de France et de loyaux Britanniques en des esprits restés français.

Je sens battre le cœur de tant d'évêques, de tout ce clergé, de toutes ces communautés religieuses qui, pendant trois siècles, par tant de sagesse et de discrétion, par tant de courage et de fermeté, sans jamais forfaire à la foi des traités, a cependant conservé l'âme de France par des institutions inébranlables.

Je songe en particulier à ces provinces lointaines, où le cœur de France, malgré tout, fait entendre, grâce aux prêtres et aux sœurs, sa foi et sa chanson.

Je songe à ces missionnaires, à ces Oblats, les Grouard, les Bregnot, les Turquetil, et tant d'autres, décorés eux aussi des palmes d'honneur françaises et dont je résume, à cause de ma condition et de leur héroïsme, toute la gloire en ma grand-croix.

Ce sont, eux tous, c'est tout cela, que je vois honoré en moi.

Et c'est d'eux, de leurs successeurs, de la place de l'Eglise dans le Canada d'aujourd'hui que le cardinal Villeneuve daigne m'entretenir.

La Province civile de Québec comprend deux provinces ecclésiastiques, celle de Québec et celle de Montréal. Celle de Québec, mère de toutes les églises de l'Amérique du Nord, se compose de sept diocèses; celle de Montréal de six. Au total, l'une et l'autre comptent 2,500,000 catholiques. Il y en a 4,290,000 dans tout le Canada. On voit que le plus gros contingent de catholiques est dans la province civile de Québec, mais dans les autres provinces, où l'on dénombre en particulier 660,000 catholiques de race française et 500,000 d'origine britannique, la situation du catholicisme romain s'affermirait et n'a pas cessé depuis dix ans de progresser.

Le groupe des catholiques de langue française est le plus fort, le plus consistant. Son attachement à sa foi et aux prescriptions de sa foi, à ses traditions, à ses prêtres, est à l'origine même de sa vitalité. La fidélité à sa langue aussi: le Canadien-Français qui l'abandonne dans une ambiance anglo-protestante, où il se trouve trop seul, s'expose à l'apostasie. Langue et religion se gardent l'une et l'autre. « C'est le clergé qui a sauvé

Les relations franco-polonaises

Les gens qui s'intéressent aux relations internationales savent avec quelle attention vigilante M. Maurice Le Corbeiller, député de Paris, ancien président du Conseil municipal de Paris, membre de la Commission des Affaires étrangères, suit l'évolution des questions extérieures intéressant l'Europe centrale et orientale.

Dans l'article qu'on va lire et qui ne saurait passer inaperçu, M. Le Corbeiller aborde le grave problème du pacte oriental et les multiples conséquences qu'il soulève.

Plus que jamais, après le criminel assassinat de Marseille, l'opinion publique doit suivre avec une attention soutenue l'évolution de la politique internationale. L'autisme de 1934 s'annonce gros d'événements importants et la vigilance des bons citoyens ne doit pas se laisser surprendre.

Parmi les graves affaires que M. Pierre Laval trouve aujourd'hui dans la succession si tragiquement ouverte du regrettable président Barthou, celle du projet de pacte oriental, dont la réalisation demeure en suspens, apparaît l'une des plus délicates. Toutefois, comme, au cours de l'été, les points de vue des États intéressés se sont précisés, il est plus facile maintenant d'apprécier leur attitude et la position du problème est certainement clarifiée.

C'est ainsi que le refus — d'ailleurs attendu — de l'Allemagne de participer au nouveau pacte s'est produit et que la Pologne, sans la participation de laquelle il paraît bien difficile de faire aboutir le projet, se maintient sur une réserve dont un aide-mémoire qu'elle a remis récemment à Paris expose les diverses raisons.

Sans doute le texte de cet aide-mémoire n'a pas été publié jusqu'ici. Mais par ce que nous savons par ailleurs et notamment par les informations de la presse, il ne nous est pas difficile de saisir les raisons auxquelles obéissent nos Alliés.

Il est hors de doute que si la Pologne fait, selon une expression populaire, « la petite bouche » devant le projet de pacte oriental, ce n'est point parce qu'elle s'élèverait par système contre les tentatives de pacification européenne. Depuis sa réapparition sur la scène politique la Pologne a tout fait au contraire pour servir la cause de la paix, d'abord par tradition politique et parce qu'elle a toujours eu une conception très claire des conditions du progrès de l'humanité, ensuite parce que ses intérêts les plus directs postulent le maintien et le renforcement de la paix dans l'Europe Centrale et Orientale aussi bien que dans l'Europe Occidentale. Aussi depuis quinze ans n'a-t-elle négligé aucun effort pour la consolidation de la paix.

Les plus récents sont présents à toutes les mémoires. Depuis quatorze ans, combien de voix autorisées ne se sont-elles pas élevées hors de Pologne, pour lui répéter qu'elle devait faire l'impossible pour arriver à la détente effective de ses rapports avec ses deux grands voisins:

— L'Allemagne, avec laquelle elle a une frontière commune de 1,900 km. et qui ne cessait de proclamer ouvertement ses revendications sur une partie du territoire polonais;

— La Russie dont elle est séparée par une frontière de 1,400 km.

La détente polono-russe a été la première réalisée. Après de nombreux incidents, les deux pays ont signé en décembre 1932 un pacte de non-agression dont la durée a été depuis prolongée jusqu'au 31 décembre 1945 par un protocole signé à Mos-

cou le 5 mai dernier. Le pacte primitif a eu déjà des effets heureux sur l'évolution des relations polono-russes et sa prolongation permettra à ces effets de prolonger leur bonne influence.

Nous ne croyons pas inutile de souligner à ce propos que dans le protocole du 5 mai les deux signataires ont déclaré expressément qu'aucun d'eux n'avait contracté aucun engagement ou fait quoi que ce soit qui puisse être en opposition avec le traité de paix signé jadis à Riga entre la Pologne et l'U.R.S.S., et en particulier avec l'article 3 de ce traité. Or cet article 3 déclarait le désintéressement de l'U.R.S.S. dans la question de Wilno où, comme on le sait, la Lithuanie s'oppose à la Pologne.

Il est donc certain que, quoi qu'on s'entende parfois dans certains milieux, la Pologne est parvenue à consolider de la façon la plus utile ses relations avec l'U.R.S.S.

A l'égard de l'Allemagne, cet effort pour arriver à une détente, si conseillé à la Pologne dans tant de milieux français et européens, a abouti également, mais plus tardivement. Ce n'est que le 15 novembre 1933 qu'ont été jetées les bases de cette détente, qui s'est affirmée définitivement par l'accord signé le 26 janvier 1934. Cet accord a fait couler beaucoup d'encre et est encore diversement interprété en France.

Il n'est pas douteux cependant qu'il ait en réalité grandement contribué à renforcer la paix européenne, puisqu'il a abouti, en somme, à ce que le régime hitlerien s'engage à s'abstenir pendant dix ans de toute propagande au sujet de cette révision de la frontière polono-allemande que l'Allemagne réclame depuis 1920 avec tant d'énergie. Pour la Pologne d'abord, c'est là une situation nouvelle dont la valeur est très grande. Mais cette valeur n'est pas moins grande pour la communauté européenne, car il est bien sûr que toute tentative allemande de récupérer, par les armes ou autrement, la Poméranie polonaise, aurait entraîné infailliblement une guerre générale dont les conséquences eussent été terribles pour la civilisation.

Il est donc vraiment paradoxal de vouloir trouver dans ce nouvel état des rapports polono-allemands, comme le font en ce moment certains de nos confrères, l'indice d'une déviation dans la conception qu'ont nos amis polonais de leur alliance avec nous. En outre, de telles suppositions qui sont parfaitement offensantes pour nos alliés, ne peuvent contribuer à l'établissement de la compréhension mutuelle si nécessaire entre nos deux peuples.

En réalité, grâce à la politique polonaise les risques de guerre les plus graves ont disparu dans l'Europe orientale. C'est évidemment pour cela que nos alliés montrent peu d'enthousiasme pour le projet du nouveau pacte. La presse polonaise ne cache pas en effet que, pour assurer sûrement la paix, elle a plus de confiance dans le jeu d'accords bilatéraux, très précis, mettant en action des intérêts localement déterminés, que dans celui d'un pacte multilatéral associant des pays dont les intérêts risquent très souvent d'être d'autant plus divergents que, par le fait de leur position géographique, même, ces pays sont obligés de regarder dans des directions très diverses, les uns par rapport aux autres. Sans doute, a priori, il peut paraître satisfaisant pour l'esprit de lier par une sorte de longue chaîne de réassurances mutuelles des États échelonnés depuis les bords de la Baltique jusqu'à l'Europe centrale. Mais dans la pratique on peut se demander comment jouera en fait cette

redactions de plusieurs journaux, et, plus invisibles derrière les hommes au pouvoir, on rencontre des soutanes. « Le catholicisme est la grande force sociale, me fait remarquer le cardinal Villeneuve: il anime les individus, la famille, les institutions... »

Ce rôle d'animateur, nul Canadien ne le conteste mais, je le dis tout net parce qu'on me l'a dit et répété, plusieurs souhaitent qu'il soit moins exclusif et moins atterrant. Quelques-uns — des individus, non des groupes, m'a répondu l'archevêque de Québec auquel je n'hésitai pas à poser la question — ne supportent pas sans quelque impatience sa sévère contrainte.

Un jeune écrivain, tout en protestant de sa foi, souhaitait devant moi une certaine émancipation. « Nos aînés, ajoutait-il, se laissent totalement conduire par le clergé. Nous voudrions, nous, que le clergé se confie davantage dans son domaine propre et nous rendit dans les autres domaines des possibilités d'initiative et d'action. Le cléricisme qui s'expliquait sans doute ici autrefois où notre population agricole avait besoin d'être organisée et guidée ne nous apparaît plus sans inconvénients immédiats, ni sans dangers à venir. Les méthodes doivent être rajeunies, l'esprit modernisé... » Et un confrère, catholique aussi, allant au fond d'une pensée qui n'était pas uniquement la sienne, me confiait: « Qui oserait réclamer ouvertement une libération et qui pourrait l'obtenir? »

Je note ceci objectivement et par scrupule d'informateur loyal. Mais je dois noter pareillement qu'une partie du clergé, plus détaché peut-être des contingences matérielles et plus ouvert sur les besoins du monde moderne, sur les besoins des jeunes esprits et des jeunes activités a compris et ne désapprouve pas et qu'il s'efforce, qu'il va s'efforcer plus encore, d'apaiser au moins la grande faim intellectuelle de beaucoup de jeunes hommes qui ne songent pas d'ailleurs à renier ceux qui ont enseigné leur enfance et préservé leur patrie.

R.-G. NOBECOURT
A SUIVRE

Du mépris de la vie humaine

(Du TEMPS du 15 octobre)

Il n'y a eu qu'un cri dans l'univers civilisé pour flétrir l'horrible attentat de Marseille. Il n'est pas dans le monde un être humain digne de ce nom qui n'ait reçu comme un coup au cœur la nouvelle affreuse de ce jour néfaste, où le fanatisme, une fois de plus, a versé le sang. Comme il y a deux ans, lors du tragique assassinat du président Doumer, la première réaction de l'honnête homme a été, cette semaine, autant que l'indignation, et la pitié pour les victimes, un brusque sentiment de colère, mêlée d'une humiliation profonde. La colère est pour le criminel, pour la fatalité, pour l'incurie ou la faiblesse qui ont permis la perpétration du crime. L'humiliation est celle de la nature humaine, offensée par l'idée du meurtre, et qui reçoit toujours comme le plus cruel et le plus démoralisant démenti à son optimisme ces hideuses manifestations de la férocité et de la folie de certains hommes. Nous nous croyons humains, paisibles, bons, polis et civilisés. Mais qu'est-ce que c'est que cet optimisme, persuadé que tout va bien parce qu'il est incapable d'enrayer le mal en le prévoyant? Qu'est-ce que c'est que cette civilisation, qui ne joue et ne peut fleurir que dans des âmes pures, et qui ne fait rien ou ne sait rien faire pour s'imposer dans les mauvaises et les mettre hors d'état de nuire?

On a tué de tous les temps. On tue tous les jours. L'exemple, impuni, vient de partout, d'en bas et d'en haut, de la midinette amoureuse au fanatique partisan, du petit employé renvoyé qui se venge au conducteur d'empire qui veut régner seul, du nationaliste exaspéré qui croit délivrer sa patrie au dément isolé qui pense attirer sur son cas l'attention du monde. On tue dans l'ombre, individuellement; on tue au grand jour, en série... Général ou privé, politique ou sentimental, le règlement de compte se pratique à coups de revolver-bijou pour femme du monde, à coups de parabellum pour gangster ou de mitrailleuses pour insurgés. Que fait-on contre ce goût du meurtre, contre cet universel mépris de la vie humaine? Rien du tout. On l'excuse même, et à voir opiner des jurés, le meurtre n'est plus qu'un délit. Cependant, nous avons horreur de la mort; on travaille partout à diminuer la mortalité infantile, on lutte contre le cancer, la tuberculose et tous les fléaux tueurs d'hommes. Rien contre la mortalité par arme à feu... Il faut seulement que, de temps à autre, un grand crime éclatant et bien scandaleux, l'assassinat d'un grand roi et d'un grand ministre, en plein jour de fête, vienne au plus profond remuer l'indignation dans

garantie pour les pays situés aux extrémités de cette chaîne? Nos amis polonais s'inquiètent ainsi de savoir si les obligations nouvelles et très générales du pacte, par leur généralité même, ne risqueraient pas de vider plus ou moins de leur substance les obligations, elles très définies et très délimitées, des engagements bilatéraux auxquels elles viennent se superposer. Ils évoquent en somme le vieux proverbe: « Qui trop embrasse mal étreint », et leur argumentation mérite évidemment qu'on y réfléchisse.

C'est sous le bénéfice de ces remarques générales, qu'il d'ailleurs sont loin d'épuiser le sujet, qu'il faut actuellement, croyons-nous, apprécier le sens des réserves polonaises. Nous en saurons d'ailleurs beaucoup plus à cet égard quand l'aide-mémoire établi à Varsovie aura été rendu public.

En tous cas, même dans l'hypothèse où il serait impossible d'arriver dans l'affaire du pacte oriental à une solution conciliant les points de vue de Varsovie et de Paris, il doit être bien entendu que rien ne peut être changé en ce qui touche l'alliance franco-polonaise elle-même. En dépit des divergences qui s'élèvent parfois entre nous, cette alliance est la pierre angulaire de la paix européenne. C'est la géographie et l'histoire qui l'écrivent et non les passions ou les caprices des hommes. En outre, toutes deux, la France et la Pologne poursuivent le même but, qui est la consolidation présente de la paix. Ce n'est point parce qu'elles ne seraient pas d'accord sur le meilleur moyen d'atteindre ce but, qu'elles devraient suivre des chemins opposés? Dans tous les grands problèmes internationaux, les hommes d'état responsables doivent savoir distinguer ce qui est relatif et temporaire de ce qui est permanent et essentiel.

Maurice LE CORBEILLER,
député de Paris,
ancien président du Conseil
municipal de Paris,
membre de la Commission
des Affaires étrangères.

les cœurs et fasse demander pourquoi ces choses, leur possibilité, leur retour.

On a toujours tué? C'est une raison qui ne suffit pas. Cela prouve seulement que le scandale est ancien. Mais le mépris de la vie humaine semble s'accroître de jour en jour. Ce n'est pas impunément que l'homme, quatre années durant, fut-ce au nom d'une cause sacrée, la défense de la patrie, a tué et regardé mourir autour de lui. Ce n'est pas vainement que vingt années de révolution endémique, à travers le monde, ont accoutumé l'homme à la destruction et au meurtre, et qu'il se trouve, de tous bords, des théoriciens éloquentes pour prêcher aux masses la nécessité de détruire afin de parvenir à l'âge d'or, et le conseil de recourir à la violence pour faire triompher leurs points de vue. Sous le couvert des condolances diplomatiques, il n'est pas sûr que nos ennemis si experts à se débarrasser des importuns ne se réjouissent pas, dans le fond de leur cœur, de constater que c'est en France, sur cette terre de France au chevaleresque mais souvent abusif droit d'asile, qu'après le président Doumer, victime d'un assassin étranger, viennent de tomber, sous les coups d'un autre étranger, deux grands ouvriers de la paix, et, notamment dans la personne du président Barthou, un grand Français patriote, soucieux de l'obtenir par un intelligent système de conversations et d'entente entre les nations sages, capables de l'imposer et de la défendre par leur accord. Devant l'exécration de Marseille, quel citoyen de ce pays, conscient de ce qu'il a perdu, ne se demandera pas si de la part d'une société c'est travailler au bien de l'humanité que de ne pas savoir se défendre contre les terroristes déchaînés, et, par faiblesse, de ne jamais savoir dire non aux idéologies peut-être les plus généreuses, mais certainement aussi les plus désastreuses?

E. H.

Le marchand d'araignées

Il y a à Londres un individu qui exerce une mystérieuse profession. Muni d'un énorme sac, qu'il porte en bandoulière, il parcourt la capitale du matin au soir, et même la banlieue, à la recherche des araignées du sexe féminin. A qui vend-il ses insectes? Aux savants qui emploient les fils d'araignées à masquer les joints de séparation des diaphragmes sur leurs instruments de précision, et notamment à l'observatoire de Greenwich, dont le méridien est un fil tissé par une araignée.

Cet ingénieux négociant, qui se nomme Frank Morie, gagne très largement sa vie, paraît-il. Il exerce d'ailleurs ce métier original sans concurrence, attendu qu'il a passé un contrat avec tous les milieux susceptibles d'utiliser ces fils d'araignées.

AVIS DE REQUETE EN DIVORCE

Avis est par les présentes donné que John Henry Ley, employé, de la ville de Montréal, dans la province de Québec, présentera à la prochaine session du Parlement du Canada une requête en divorce sous le chef d'adultère contre son épouse Mary Emily Blanchard Ley, de la ville de Montréal, dans la province de Québec.

Daté à Montréal, province de Québec, ce 28e jour de septembre 1934.

Bercovith, Cohen et Spector, avocats,
414 ouest, rue Saint-Jacques,
Montréal, Québec.

Avocats du demandeur

« Votre téléphone a la valeur
que vous lui donnez. »

VOTRE téléphone, c'est
comme le savoir. C'est
l'usage que vous en faites
qui détermine la mesure de
sa valeur. Il est toujours
prêt à surmonter les
obstacles qu'offrent le temps
et la distance et, comme
le savoir, il vous vaut beau-
coup plus dans votre vie
quotidienne que le coût
d'acquisition.

BUVEZ

LA BIÈRE

Dow
OLD STOCK

PRIME PAR LA FORCE ET PAR LA QUALITÉ

LA MUSIQUE

Paul Wittgenstein
et l'Orchestre de Montréal

Dimanche dernier, l'Orchestre de Montréal commençait une nouvelle série de concerts. Cette année, ces concerts symphoniques auront lieu le soir et non l'après-midi. Le concert en matinée avait bien des inconvénients. En aurait-il vraiment moins en soirée ? Les auditeurs anglo-protestants ont un « service » le dimanche soir. Quant aux auditeurs français, le soir vaut sans doute mieux que l'après-midi pour eux et ils n'auront plus le prétexte de préférer le concert radiophonique des grands orchestres des États-Unis à celui de l'Orchestre de Montréal. Seulement il arrivera sans doute trop souvent au cours de l'hiver que l'Orchestre de Montréal devra se partager le maigre public des concerts avec la confrérie des impresarios qui se fait de plus en plus nombreuse et de plus en plus active. Cela tient au refus des impresarios d'entendre pour établir un calendrier des concerts comme le suggèrent souvent les journaux. Je montrai tout à l'heure un résultat de ce défaut d'entente.

En attendant parlons du concert de dimanche dernier. C'était le premier de la saison et l'Orchestre n'avait pas entièrement retrouvé sa cohésion. Il y eut quelques flottements dont quelques-uns assez accentués pour que M. Clarke jugât nécessaire de le crier à certains de ses musiciens en pleine exécution d'une œuvre. Le concert n'en fut pas moins d'une bonne tenue et il nous permet d'espérer que l'année qui commence marquera encore un progrès sur les précédentes. Espérons aussi que l'administration de l'Orchestre réussira à trouver les ressources nécessaires pour renouveler un peu le répertoire qui n'est pas loin d'être toujours le même depuis quatre ou cinq ans que l'Orchestre existe. Bientôt on n'aura plus que l'Orchestre d'un public qui n'encourage pas l'Orchestre parce qu'il ne se renouvelle pas et d'un orchestre qui ne se renouvelle pas parce que le public ne l'encourage pas assez ?

Aurons-nous encore cette année les quatre symphonies de Brahms à la suite, séparées les unes des autres par trois ou quatre concerts, et toute l'école anglaise contemporaine: Holst, Delius, Vaughan-Williams, Elgar, etc., puis tout le vieux répertoire des œuvres tombées dans le domaine public ? Nous avons eu quelques nouveautés l'hiver dernier; espérons que nous en aurons encore quelques-unes au moins cette année.

Dimanche dernier, pour des raisons de convenances parfaitement respectables, une œuvre de Holst et une œuvre de Delius commémorèrent la disparition de ces deux compositeurs survenue depuis la fin de la dernière année artistique. Après cet hommage, passons à d'autres chapitres de l'histoire de la musique. Il y avait aussi une ouverture de Dvorak, le *Carnaval*, qui n'a que le défaut de nous être jouée trois ou quatre fois par an, et la *Marche au Supplique*, passage de la célèbre *Fantastique*, de Berlioz. La pièce de résistance était la *Première symphonie* de Beethoven. L'une des plus classiques sinon des plus personnelles du Maître de la symphonie. On a reproché à M. Clarke d'avoir fait jouer le *Menuet* d'un mouvement un peu trop rapide; je ne reprendrai pas ce reproche, car j'aime bien le *Menuet* quand il est joué allègrement, même un peu vite; je pardonnerais bien facilement

la rapidité du mouvement si on l'avait davantage nuancé, si on y avait mis plus de grâce, de finesse.

Autre pièce de résistance à laquelle s'ajoutait une attraction: le *Concerto pour la main gauche*, de Ravel, joué par le pianiste manchot Paul Wittgenstein. M. Wittgenstein est un virtuose qui nous fait regretter — sans doute moins qu'il ne le regrette lui-même — son infirmité. La privation d'un bras semble avoir bien peu diminué ses moyens, mais elle a restreint considérablement son répertoire. Le *Concerto* de Ravel, fait pour ainsi dire à la mesure de l'interprète, se prête admirablement au tempérament de ce pianiste vigoureux. Malheureusement l'artiste avait un bien pauvre instrument qui ne résonnait pas et qui rendait un son mat même quand le pianiste jouait en solo et donnait de tout son poids sur le clavier. Inutile de dire que l'orchestre couvrait facilement le son du piano dans les fortissimos, ce qui était fort regrettable, car le pianiste maîtrisait l'œuvre bien mieux que l'orchestre. Cela est peut-être inévitable avec cette mode d'inviter des artistes étrangers et éminents à jouer en concerto avec notre orchestre, car ces artistes, arrivés ici une journée ou deux avant le concert, n'ont pas le temps de répéter suffisamment avec l'orchestre et il s'ensuit un déséquilibre trop apparent et trop fréquent entre le soliste et l'orchestre.

Autres concerts

L'avalanche de concerts et de spectacles qui s'est abattue sur Montréal depuis quelques semaines a forcé les critiques à se faire suppléer ou à manquer certaines soirées. S'il n'y avait que les critiques à en souffrir, cela ne serait sûrement pas très regrettable. Mais ce qui l'est beaucoup plus, c'est ce que sont surtout les artistes qui en souffrent. Le mardi 30 octobre, M. Lionel Daumais et Mlle Anna Malenfant chantaient dans la salle du Mont-Saint-Louis et Mlle Marie-Thérèse Paquin y jouait du piano. Le même soir, MM. Rodolphe et Lucien Plamondon donnaient aussi un concert. Or il y avait les Ballets russes au Théâtre de Sa Majesté ce soir-là. Ces musiciens montréalais ont une grande valeur et méritent qu'on se dérange. Mais on se dit, non sans raison, qu'ils seront toujours parmi nous tandis que nous n'aurons pas toujours les Ballets russes et l'on décide d'aller entendre les nôtres... à la prochaine occasion. Un correspondant nous écrit au sujet du concert des MM. Plamondon une lettre indignée, non contre nous mais contre le public de Montréal qui a boudé un artiste de la valeur de Rodolphe Plamondon. Notre correspondant n'a pas tout à fait tort, mais il oublie deux choses importantes: c'est que le concert Plamondon avait été si peu annoncé que je n'ai moi-même appris que par sa lettre que ce concert avait eu lieu; c'est aussi que MM. Plamondon — à moins que ce ne soit les Ballets russes — avaient mal choisi leur soir.

Mutatis mutandis, on pourrait écrire la même chose sur le concert de Mlle Potvin à l'Institut canadien de musique donné le même soir que le concert conjoint de l'Orchestre de Montréal et de M. Paul Wittgenstein. Artistes et impresarios s'évitent bien des ennuis si, comme je le suggère plus haut et comme plusieurs confrères l'ont souvent proposé, ils s'entendaient pour dresser un calendrier des concerts.

Georges LANGLOIS

La Belle au Bois Sacré

LE HURON se demande quand sur-gira de la plèbe littéraire un auteur yank capable d'écrire en style moderne des fables en vers ou en prose, et de conter les mystères d'Hollywood autrement qu'en « features » aussi bêtes que libidineuses et mensongères. Le Huron n'entretient pas beaucoup d'espoir sur ce point. Le fabuliste moderne des États-Désossés n'est pas encore né, et même l'ami E. T. aurait de la peine à faire croire le contraire au Huron impavide, bronzé et éternellement sceptique quand il s'agit de yankisme.

Comme pour le moment aucun auteur yank n'est sorti des rangs du vulgum pecus, c'est le Huron qui va se transformer en fabuliste nord-américain. Mais avant d'entreprendre sa tâche, il lui faut trouver quelques expressions fort délicates. Il est obligé de traduire en style moderne (et voltairien, dirait le docteur Jean B.) nombre de termes en honneur chez les Faces-Pâles et les Dos-Verdâtres des États-Désossés. Le Huron a cherché une traduction du mot « star », du mot « features », du mot « mariage », du mot « justice ». Il s'est demandé s'il n'existait pas un nom générique pour toutes les femmes qui peuplent Hollywood, pour tous les hommes qui font du cinéma et aussi pour les lampistes (1).

Cependant, pour commencer sa série (en prose et en vers), il manque encore au Huron la traduction de quelques mots indispensables. En particulier, celle du mot « judge ». C'est évidemment chercher midi à quatorze heures; mais c'est dans les habitudes ancestrales du Huron. Le contempteur des Faces-Pâles, des Dos-Verdâtres, des Pieds-Plats, des Iroquois gélantins et des vasouillards de toute couleur, cherche également la traduction adéquate du nom de Hollywood. En passant, il

a porté son choix sur bois sacré, pour ne pas désoler les commis-voyageurs « catholiques » en s'arrêtant au nom plus idoine de sacré bois. Tout cela semble bien décousu, mais en réalité ça se tient comme les cinq doigts de la main.

Pour en revenir à son histoire, le Huron se demande de quelle façon il faut traduire « judge ». Le mot juge ne conviendrait certainement pas, car le « judge » est le produit d'une institution yank, introuvable ailleurs qu'aux États-Désossés. Les « judges » pullulent particulièrement en Californie. Leur occupation principale, entre les soulèvements au scotch whiskey, n'est pas de rendre la justice, mais bien de la prostituer. Moyennant bonnes espèces, ces « judges » condamnent un innocent à quelques années de pénitencier. Et si une squaw à la face pâle intervient, le condamné, même innocent, peut s'attendre soit à une libération immédiate, soit à une condamnation à perpétuité. Autrement dit, le nombre des années de peine infligées dépend des « épices » et est en raison directe des sommes versées ou des faveurs accordées. Toutes les poules du « bois sacré » qui veulent se séparer de leur époux n'ont qu'à payer en espèces ou en nature pour faire prononcer leur divorce. On sait que les volatiles du « bois » usent abondamment de ces facilités. Tout cela est dans la norme du pays yank.

Mais le Huron croit humblement qu'il a trouvé quelque chose qui sort de cette norme. Il vient d'apprendre qu'un « judge » californien, qui habite non loin du « bois sacré », a lui-même condamné un de ses contemporains à un nombre indéterminé mais certainement considérable d'années de prison. Puis, tout tranquillement, le « judge » s'est marié avec l'épouse aussi vierge que photogénique du nouveau bagnard. Aux yeux du Huron, cela dépasse toutes les bornes de l'indécence à laquelle les États-Désossés l'avaient déjà habitué. Le guerrier rouge ne digère pas qu'un « judge » à la face pâle, gros,

LETTRE DE PARIS

Barthou et Poincaré

Collaboration particulière de L'ORDRE

Ils étaient tous deux de la même génération. Côté à côté ils avaient gravi les échelons du pouvoir et de la renommée politique et littéraire. Ils avaient collaboré. Les voilà réunis dans la mort, puisqu'on peut dire que le destin tragique de l'un causa le trépas de l'autre. A la nouvelle que son ami Barthou était tombé victime du terrorisme, Poincaré reçut un tel ébranlement que ses forces amoindries ne purent le supporter. L'horreur d'un pareil crime lui causa une commotion: « Voir cela sur le sol de France! » murmurait-il, indigné.

Un parallèle entre leurs deux personnalités ménage d'une part des contrastes, mais établit aussi que l'idée démocratique amoindrit les meilleurs et les empêche de réaliser pleinement une mission que des dons exceptionnels eussent pu rendre plus fructueuse encore pour leur patrie.

* * *

Barthou, alerte, semblaient dans son allure physique et dans les saillies de son esprit, représentait la vivacité des Béarnais, la finesse et la hardiesse dans l'entreprise, malheureusement aussi une légèreté de mécur qui trahissait l'impudence. La gail-lardise légendaire de son illustre compatriote, Henri IV, n'avait point assumé ces excès qui défrayèrent pour le ministre républicain la chronique satirique et les pamphlets.

Poincaré, le Lorrain, après Barrès, après Lyautey, magnifiait les qualités de sa province: ténacité dans l'effort, énergie, sang-froid, volonté, calme. Il n'y avait pas jusqu'à son cassant de ses répliques — disons le mot — hargneuses, qui ne rappelaient le diction de son terroir, symbolisé par le chardon des armoiries: « Qui s'y frotte s'y pique ». Au lendemain de son élection à la présidence de la République, il disait: « Depuis mes débuts dans la vie politique, j'ai été partout protégé par un cortège d'idées lorraines. » Enfant des Marches de l'Est, il eut l'honneur insigne d'incarner la France pendant la guerre qui avait pour enjeu la libération de l'Alsace-Lorraine. Comme l'a dit M. François Mauriac, dans son éloge académique: « Raymond Poincaré, par toute sa vie et surtout par son exemple au début de la guerre, nous rappelle que l'espérance est une vertu. » Il travailla, selon ses propres paroles, « à ramasser la totalité des énergies nationales dans une seule pensée et dans une même résolution: la guerre poussée, si longue qu'elle puisse être, jusqu'à la défaite définitive de l'ennemi et jusqu'à l'évanouissement du cauchemar que la mégalomanie allemande fait peser sur l'Europe ». Il se cramponna à l'idée de revanche et de victoire. Il fut, selon l'expression de M. Charles Maurras, « l'homme-drapeau » qui rallia tous les Français à l'union sacrée. Cette foi infrangible dans les destinées de sa patrie lui inspira au plus haut degré la passion de la servir. Sa puissance prodigieuse de travail, sa mémoire merveilleuse, sa conscience professionnelle, son désintéressement et sa probité, il les consacra à son pays. Il usa ses forces à cette tâche, et l'on peut avancer que son ardent patriotisme mina son être. « Il n'y a que les morts qui ont droit de se reposer », répétait-il volontiers. Même en ces heures de désarroi moral que traverse la France, bien que sa puissance physique fût diminuée, il continuait à suivre de très près le mouvement des esprits, et son sens des réalités faisait de lui un augure, un conseiller auquel recouraient les hommes du gouvernement. Il a certes bien mérité de la patrie, et la reconnaissance unanime de la nation le hausse à une grandeur rarement atteinte par les hommes d'Etat de la IIIe République.

* * *

Barthou et Poincaré honorèrent les lettres françaises. On a dit de celui-ci que sa froideur et sa gravité maintinrent son eloquence dans une régularité et une correction où la logique et l'ordre l'emportaient sur l'élan et le lyrisme. Sa facilité à tomber dans le solennel et le poncif en-

levait à sa prose cette allure primesautière qui fait le charme et la verve de Lyautey. L'expression coule comme un fleuve et ne faillit point: aussi elle reste trop souvent terne, sans ces trouvailles et les raccourcis qui donnent du relief à la pensée, sans cette couleur et ces images dont Barrès usait en magicien du verbe. En tout cas, elle restait personnelle.

On ne peut pas en dire autant de son collègue à l'Académie, M. Barthou. Si ses goûts de bibliophile l'avaient incité à former une collection unique par la qualité des manuscrits inédits, ou Victor Hugo, Sainte-Beuve, étaient représentés en des pièces rarissimes, sa réputation d'auteur ne se relèverait jamais des atteintes cruelles que M. Charles Maurras lui asséna sévèrement mais justement. Dans la république des lettres, plus que dans l'autre, vaut le plaisant adage: *Chacun est fils de ses œuvres*. Recourir à des esprits et des plumes mercenaires marque d'une tare inguérissable celui qui l'ose. Le geai qui se pare des plumes du paon fut pourchassé par ses compagnons. Si M. Barthou eût médité cette fable de La Fontaine, il se fût évité cet affront.

Pour sa mise et sa prose, M. Poincaré avait adopté le linge empesté. Car il avait en tout la tenue bourgeoise, faite de sérieux et de gravité. Et il l'imposait autour de lui, « convaincu », disait M. Doumergue, que la familiarité engendre le laisser-aller et que le laisser-aller glisse trop aisément au laisser-faire ». Il ne tutoyait que de très rares et très intimes amis.

Aussi me demandai-je comment il pouvait admettre M. Barthou. Les avatars retentissants de ce dernier étaient provoqués par un sans-gêne de bohème, de gavoche, complètement opposé à la dignité consulaire. On se rappelle quelle cuisante apostrophe il reçut en pleine séance solennelle de l'Académie lorsqu'il eut l'audace de prononcer l'éloge de la vertu dans la cérémonie annuelle consacrée à la distribution des prix Montyon.

Et pourtant quelle stoïque attitude il eut devant la mort. C'est l'heure où se révèle le tréfonds d'une âme. La sienne se montra grande, affecta un souci des convenances et de la politesse qui l'honore. Alors que la vie fuyait son corps, il employa le reste qui le laissait à demi-inanimé à assurer la sauvegarde de l'hôte royal: « Ne vous occupez pas de moi, mais du Roi. » Cette ultime délicatesse rend moins criant le souvenir des faiblesses séniles. N'était-ce pas le sens du jugement prononcé par M. François Mauriac: « M. Barthou a mérité d'être choisi pour mourir pour la France. » Un sentiment très sincère pousse M. Mauriac à ne considérer toute chose que sous l'angle de l'éternité. Il a su interpréter l'assurance que la miséricorde divine se penche toujours vers ses créatures à l'heure dernière.

* * *

Malgré les services immenses que ces deux hommes d'Etat rendirent à la France, nous autres catholiques, nous ne pouvons taire qu'ils jouèrent l'un et l'autre un rôle néfaste pour notre religion. Pourquoi diminuer la vérité, sous prétexte de patriotisme ? Ils appartenaient à cette génération qui avait fait de la Science le seul dogme possible aux esprits cultivés. Ils firent partie d'équipes ministérielles plus occupées à déchristianiser la France par des lois persécutrices qu'à protéger son avenir en assurant à la jeunesse une formation chrétienne. Rationalistes et matérialistes, peu leur importait que l'Eglise accomplît sa mission de salut. Ils se targuaient d'être anticléricals, craignant les empiétements du sacerdoce. Leur foi en la Science, au progrès, reçut un démenti cruel quand la barbarie envahit à nouveau le monde, que les tueries l'ensanglantèrent. Le juriste Poincaré, « qui avait la religion de la loi », comprit que celle-ci est inopérante si elle ne s'appuie sur la sanction spirituelle et si l'homme ne se courbe devant elle que contraint par la force. D'ailleurs, l'ancien président de la République était déabusé. De toutes manières, république et démocratie semblaient synonymes de volerie, concussion, piraterie. Ces abominations lui démontraient que l'idée de Dieu seule maintient les hommes et les institutions dans le culte du devoir et de l'honneur. Il revint à la foi. Il ne s'étonnait plus — comme il avait fait un jour en voyant son collègue Paul Bourget s'agenouiller et prier dans une église d'Italie — que l'on recourût à Dieu dans l'humilité de son âme. Il se convertit. La croix qui abrite sa dépouille mortelle atteste en toute vérité son retour à la religion de son enfance.

Les hommes de tradition ne peuvent oublier le tort que M. Poincaré, rapporteur général du budget en 1902, fit à la stabilité de la famille française, en assumant l'initiative d'une réforme fiscale qui élevait considérablement les taux des droits de succession. Votée par les Chambres, cette loi nouvelle atteignit cruellement les moyennes et petites fortunes. Pouvions-nous admettre encore que la superstition juridique de M. Poincaré pour la forme légale le laissât immobile et impavide devant le massacre de Pirmassens, où les Rhénans amis de la France et partisans d'une Rhénanie indépendante furent horriblement brûlés et assassinés par les Prussiens en délire ? Il était alors le jouet des principes républicains, comme M. Barthou le fut dans sa diplomatie humanitaire en faisant alliance avec les Soviets. Tous deux pactisèrent avec les idées sur la fraternité des peuples. Les mots, les grands mots de la philosophie creuse qui a cours actuellement, abusèrent l'esprit de ces démocrates qui fuyaient les évidences

LE HURON

LIVRES NOUVEAUX

- I. — Francis CARCO. *Mémoires d'une autre Vie*.
- II. — Gaston CHÉRAU. *Sa Destinée*.
- III. — Jean-Louis VAUDOYER. *Italianes*.

I. — Francis Carco

A la très vive joie de tous ceux qui, depuis *L'Homme traqué*, l'ont placé au tout premier rang des écrivains d'aujourd'hui, M. Francis Carco avait récemment annoncé qu'il tirait son coup de chapeau au milieu spécial qui l'a si longtemps — trop longtemps — retenu. Cette promesse de ne plus en fermer son très grand talent en un domaine aussi limité, et dont il a, d'ailleurs, conté le pittoresque et le tragique d'une manière assurément définitive, M. Francis Carco la tient et par un livre qui est, à ce jour, sa plus remarquable réussite.

Cette « autre vie » dont il nous offre les *Mémoires*, ce sont ses années d'enfance et de collège à Chatillon-sur-Seine. Mais non pas uniquement sa vie personnelle, ses primes songes et ses émois naissants, tout l'obscur travail qui frémit dans une jeune âme et dans un jeune cerveau devant la découverte des êtres et des choses, parmi les sons et les parfums révélés, les troubles d'un cœur vierge à l'apparition d'une petite fille adorable surgie d'un jardin qu'embaument les tilleuls, les roses et les chèvrefeuilles, toutes ces impressions émerveillées, et qui ne s'effaceront jamais, des premiers contacts avec la lumière et l'ombre, la forêt et ses bêtes, l'eau qui court et le pré qui dévale, l'église et ses heures illuminées dans l'odeur de l'encens. Si M. Francis Carco rappelle ici sa propre enfance et par le simple récit de ses heures vagabondes s'explique à nous, il peuple en même temps son univers de jadis de « toutes les présences dont sa mémoire conserve à jamais l'empreinte »: Titine, l'enfant riche et dolent entre la tristesse d'une mère trahie et les moqueries des camarades; Titine: le faible et Raudot le fort, le vicieux et sanguinaire Raudot que tourmentent précocement l'idée de l'amour et celle du meurtre, le premier « mauvais garçon » que M. Carco a connu et dont l'ombre sauvage se projettera sur une si longue partie de son œuvre; la jeune blanchisseuse Adrienne, future héroïne de faits divers, et, dans une lumière de féerie, l'exquise Germaine, trop douce et trop belle pour que son destin ne soit pas bref, et le père Chaume, encore, gardien du vieux cimetière...

En donnant au mot « chef-d'œuvre » tout son sens, en priant tous ceux qui lisent d'oublier qu'il a trop souvent servi sans que la réalité correspondît à l'éloge, il faut dire que ce livre d'une si pure sincérité, si complètement dépouillé de tout artifice, écrit dans une langue dont le métal est admirable, est non pas seulement le chef-d'œuvre de M. Francis Carco, mais, dans toute la littérature française contemporaine, un chef-d'œuvre.

II. — Gaston Chéreau

M. Gaston Chéreau est l'un des rares — trop rares — héritiers de ce respect de la profession d'écrivain qui était naguère encore monnaie courante. Alors que d'autres, auprès de lui de talent grêle, et dont les livres, l'illusion une fois dissipée, demain ne pèseront pas lourd, se bousculent sur le devant de la scène et battent l'estrade, lui, dans sa tranquille patience et son mépris de l'immédiat, élève chaque jour plus haut une œuvre solide, dans la grande tradition du roman français. Depuis *Champi-Tortu* et *Valentine Pacquault* qui l'ont, d'abord, révélé, puis placé à un rang qu'il gardera quand tant d'autres seront oubliés, jusqu'au livre qui vient de paraître, M. Gaston Chéreau a poursuivi sa peinture de la vie, de l'homme et des passions qui le mènent avec le même dédain de l'artificialité et le même souci de la vérité nue. C'est dans son observation qu'il a toujours cherché, trouvé les drames qu'il nous a contés, des drames réels, vécus, que son grand art a traduits pour nous en faire saisir la signification humaine et l'explication.

Sa *Destinée* est donc un livre véridique. Aussi bien M. Chéreau nous en prévient-il: « Une vie prodigieuse ? En voici une: on ne l'a point inventée. Le destin l'avait façonnée pour qu'elle fût simple: le hasard a tout bouleversé et l'homme a fait le reste. » Le hasard du jeu. Pour qu'un homme jeune, à l'âme saine, à qui semblait promis, dans la carrière des armes, le plus brillant succès, devienne dans une minute fatale un meurtrier, le lendemain un bagnard, il a suffi, un soir, au cercle, d'une carte malchanceuse. Là se serait arrêtée la destinée d'un autre. Celle du Lieutenant Baretier n'est pas de s'enclorre entre les barbelés de Nouméa.

pour rester fidèles aux vagues conceptions d'entente universelle.

* * *

La perfection n'est pas de ce monde et l'erreur est lot humain. On doit redire qu'ils aimèrent passionnément la France. Les honneurs exceptionnels rendus à leur dépouille exprimaient la gratitude de leurs concitoyens. Les déficiences que nous n'avons pas voilées venaient plutôt du régime qu'on leur avait appris à vénérer que de leurs desseins arrêtés. Peut-être un peu de leur ambition aussi ? d'un manque de caractère ? Que l'exemple de leurs vertus civiques et de leurs faiblesses, inhérentes à leurs convictions, nous serve à rechercher la vérité sociale et politique qui peut sauver la France des périls qui l'entourent.

Philippe BERTAULT

Joueur, il jouera de nouveau; mais sur un autre tableau: l'évasion d'abord, puis l'entrée anonyme dans la vie péruleuse de la Légion étrangère, la partie engagée désormais avec la mort pour partenaire et, dans un soir pourpre de soleil et de bataille, après la blessure qui détruit son ancien visage, l'héritage d'un nouveau nom reçu du camarade mort à son côté, l'anéantissement dans le sang volontairement versé du passé involontairement criminel, — enfin la paix, la paix apparente qu'il goûte encore loin de tous sur un point perdu de la vaste terre, « mais qu'il n'a pas choisie ».

De tous les types, hommes et femmes, en qui M. Gaston Chéreau nous a déjà montré les terribles jeux de la Fatalité, Félien Baretier est peut-être le plus émouvant, celui qui exprime le plus tragiquement, depuis l'heure du meurtre dans une calme province jusqu'à l'heure réparatrice dans un Maroc en feu, toute la misère de l'homme qui tombe, toute sa grandeur, quand il se relève pour arracher au Destin son rachat.

III. — Jean-Louis Vaudoyer

Tandis que, à peu près tous aujourd'hui, nos écrivains ne sont sensibles qu'à l'appel des plus lointaines terres, ne daignent boucler leur malle que pour les Iles Marquises ou le Congo, Honolulu ou Shanghai, M. Jean-Louis Vaudoyer, lui, reste fidèle à la tradition qui si longtemps a conduit vers le royaume de la simple et pure Beauté les grands écrivains européens, un Goethe et un Stendhal, Lamartine et Musset, Keats et Shelley, Gautier, Taine et les Goncourt, hier Bourget à Sienne, France en Toscane, Barrès et Henri de Régnier à Venise. « Les plus grands écrivains du siècle dernier, dit joliment M. Vaudoyer, ont dans leur vie amoureuse une commune maîtresse: l'Italie. »

C'est elle qui vient, une fois de plus, de l'attirer lui-même et qui inspire ce livre exquis, varié, profond et léger tour à tour, savant en se gardant de le paraître, romanesque et familier, où se reflètent, fidèlement saisis, avec une si affectueuse compréhension, les visages divers d'une terre, mère du classicisme éternel et sœur de la terre française. Un voyage? Non pas; mais de lentes et songeuses flâneries, tantôt sur les traces de ceux qui, jadis ou naguère, sont venus chercher là « comme une aventure de jeunesse à laquelle ils rêveront toute leur vie », trouver le grand amour « qui frappe en coup de foudre imposant des sceaux ineffaçables », sucer le lait de la Beauté; tantôt dans la muette compagnie des Maîtres, dans le silence des Musées, peuplé de tant de rêves à jamais matérialisés. M. Jean-Louis Vaudoyer est assurément l'un des nos plus pénétrants critiques d'art. Lorsqu'il parle de peinture, c'est en peintre, et jamais il ne tombe dans l'exaspération travers de mêler à l'esthétique des verbes et des sons celle des formes et des couleurs. Devant une toile de Vinci, du Tintoret, du Caravage ou de Mantegna, il entre directement en communication avec ceux qui peignent, et c'est précisément parce qu'il les délivre de tous les faux commentaires dont trop de littérateurs bavards les ont obscurcis, qu'il comprend si justement, dans leur intention et leur exécution, les chefs-d'œuvre des Maîtres, qu'il nous en révèle si complètement toute la personnelle beauté.

Armand RIO

La flotte aérienne allemande de décembre prochain

Un journal français nous donne les renseignements suivants:

On sait maintenant, à Washington, et d'une manière officielle, que:

1° La Sperry Co., à elle seule, a envoyé en Allemagne assez de « pilotes automatiques » et de boussoles gyroscopiques pour équiper cinquante avions.

2° L'Allemagne fabrique actuellement plus de 200 moteurs d'avion par mois et possèdera à la fin de 1934 une flotte aérienne de 2.000 appareils.

3° Les moteurs fournis à l'Allemagne par l'United Aircraft Export Co. peuvent être synchronisés avec des mitrailleuses.

4° La Pratt Whitney Co. a conclu avec la Bayerische Motor-Werke un accord aux termes duquel celle-ci est autorisée à exploiter un brevet d'aéroplane Pratt Whitney, mais en versant 200 dollars pour chaque moteur construit. (La Bayerische avait tenté d'obtenir un prix forfaitaire, mais on ne s'entendit pas car elle refusa de le demander par écrit. A l'heure actuelle, elle a déjà payé 50.000 dollars, c'est-à-dire construit au moins 250 desdits moteurs.)

5° Les autorités allemandes payent d'avance le matériel d'aviation acheté en Amérique et, à l'intérieur, emploient les fonds étrangers bloqués dans les banques pour subventionner l'industrie de guerre allemande dans la proportion de 20 pour 100.

Révélation apaisante s'il en est.

A l'occasion de l'ouverture de la nouvelle Pharmacie Mont-réal, nous offrons à Monsieur Charles Duquette, nos meilleurs vœux de succès.

AU PETIT VERSAILLES
La maison du cadeau